



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

23^e séance plénière

Vendredi 3 octobre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (interprétation de l'anglais) : Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères d'Oman, S. E. M. Yousef Bin Al-Alawi Bin Abdulla, à qui je donne la parole.

M. Abdulla (Oman) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais, d'emblée, saisir cette occasion pour féliciter M. Oudovenko de son élection à la Présidence de l'Assemblée générale pour les travaux de sa cinquante-deuxième session. Son élection à l'unanimité témoigne du rôle actif de son pays, l'Ukraine, avec lequel mon pays, le Sultanat d'Oman, entretient des relations d'amitié et de coopération. Il ne fait aucun doute que ses qualités diplomatiques sont le gage du succès des travaux de la présente session de notre Assemblée. Ma délégation tient à l'assurer de sa pleine coopération dans les efforts qu'il fera pour atteindre les objectifs fixés pour la présente session.

Je tiens également à rendre un hommage spécial à l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, nation amie, pour les efforts constructifs et fructueux qu'il a déployés en conduisant les travaux de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

De même, je tiens à saisir cette occasion pour exprimer notre soutien aux efforts continus et méritoires que déploie le

Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour revitaliser le rôle de l'Organisation dans tous ses secteurs d'activité et mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour sa restructuration.

En raison de la politique obstinée que mène l'actuel Gouvernement israélien depuis son arrivée au pouvoir en 1991, le processus de paix au Moyen-Orient traverse une crise difficile. La rigidité de sa politique se manifeste par son non-respect de ce qui a été convenu à Oslo avec l'Autorité palestinienne et par son rejet de la formule «terre contre paix», principe sur la base duquel tout le processus de paix de la Conférence de Madrid s'était édifié, et qui avait été reconnu par toutes les parties comme étant la ligne de conduite à suivre pour parvenir à une paix juste et durable.

Le refus d'Israël de s'acquitter en toute bonne foi de ses obligations internationales, et son refus de mettre fin à la construction de colonies dans Jérusalem arabe occupée et dans les autres territoires palestiniens occupés, ont provoqué l'interruption du processus de paix. Par conséquent, nous comprenons parfaitement l'énorme responsabilité qui incombe aujourd'hui aux deux parrains du processus de paix. Nous n'avons aucun doute que ces derniers, ainsi que les autres nations qui luttent pour la paix, en particulier les pays de l'Union européenne, seront en mesure de rapprocher les points de vue actuellement très divergents du Gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne, sur la base de la justice et de l'équité, afin de permettre la réalisation de progrès importants en vue de rétablir un climat de confiance mutuelle et de coopération entre les Gouvernements israélien et palestinien, et de rendre l'espoir d'une vie de paix et d'harmonie au peuple frère palestinien ainsi qu'au peuple israélien.

Ma délégation tient à rappeler que la question du statut de Jérusalem était l'une des questions que l'on avait convenu d'aborder au cours de la phase finale des négociations. Cependant, les mesures prises par le Gouvernement israélien à Jérusalem et dans ses environs vont totalement à l'encontre de ce qui avait été convenu à Madrid en 1991.

C'est pourquoi nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle exprime sa solidarité envers l'Autorité palestinienne en s'opposant à ces pratiques israéliennes qui n'engendrent que davantage de tension, de violence et d'effusions de sang.

Mon pays, le Sultanat d'Oman, convaincu de l'importance de la paix au Moyen-Orient et de la nécessité de réaliser de nouveaux progrès dans les efforts au service de cette cause, a participé activement au soutien du processus de paix et reste attaché à la réalisation de l'objectif de la paix dans la région fondée sur les résolutions et les Accords qui ont été conclus. Nous demandons que ces Accords soient pleinement appliqués, dans la mesure où la paix est inéluctable et dans l'intérêt de tous les peuples de la région car, les débarrassera de toutes les formes de répression, de terrorisme, de pauvreté et de faim.

Le Sultanat d'Oman réaffirme sa solidarité envers le peuple frère palestinien, et soutient la position pacifique de l'Autorité palestinienne visant au retrait israélien des territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle encourage le processus de paix en offrant à l'Autorité palestinienne un appui matériel et moral pour lui permettre d'établir les fondements de la stabilité et de la sécurité dans les territoires palestiniens et de construire les infrastructures nécessaires à l'économie palestinienne, ce qui constituera un facteur important de nature à préserver ce qui a été acquis, et nous l'espérons, ce qui sera acquis à l'avenir.

Nous lançons également un appel au peuple israélien et à toutes les forces politiques dans ce pays, pour qu'ils encouragent et défendent le processus de paix. En outre, nous condamnons et rejetons toute forme de terrorisme, de répression et d'intimidation allant à l'encontre des intérêts de tous les peuples de la région, y compris des intérêts d'Israël.

Nous réaffirmons le souhait de la Syrie d'établir une paix juste et globale — souhait qu'elle n'a jamais cessé de réitérer dans toutes les instances internationales. Nous soutenons la position syrienne qui demande la reprise des négociations avec l'actuel Gouvernement israélien là où ces dernières ont été interrompues avec le précédent Gouvernement israélien, sur la base d'un retrait intégral et complet des troupes israéliennes des hauteurs du Golan occupé, jusqu'aux frontières antérieures au 4 juin 1967 et le respect des obligations mutuelles de garantir

une paix juste et durable entre la Syrie et Israël et dans toute la région.

Nous tenons également à réaffirmer la nécessité du retrait israélien des territoires libanais occupés, jusqu'aux frontières internationalement reconnues, conformément à la résolution 425 (1978). Ces deux dernières années, le monde a été le témoin d'une tension accrue entre Israël et le Liban, qui s'est traduite par des lourdes pertes financières pour l'économie libanaise, sans parler de pertes en vies humaines touchant des civils innocents, ni de la désolation et de la destruction qu'a naturellement occasionnées le maintien de l'occupation israélienne dans une partie du territoire libanais.

Le phénomène de la violence et du terrorisme qui vise la vie d'innocents nécessite le renforcement des initiatives internationales et une volonté plus ferme pour s'opposer à ces actes odieux. À cet égard, je condamne encore une fois, au nom de mon pays, ces phénomènes et son rejet total de toutes les formes de violence et de terrorisme. Nous demandons à la communauté internationale de coordonner ses efforts pour mettre fin à ces actes et s'assurer que ceux qui commettent ou encouragent ces crimes soient traduits en justice.

En ce qui concerne la situation entre l'ONU et l'Iraq, nous estimons que la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995) et sa reconduction sont des mesures déterminantes qui méritent la reconnaissance et l'approbation de la communauté internationale, car elles permettront de soulager certaines des souffrances endurées par le peuple frère de l'Iraq. Mon pays s'en félicite et exprime sa satisfaction en constatant que la coopération entre l'Iraq et la Commission spéciale s'édifie sur la base d'une confiance qui permettra sûrement à son nouveau Président, l'Ambassadeur Richard Butler, de présenter un rapport final approprié sur l'avenir des sanctions économiques imposées à l'Iraq.

Malgré ces signes encourageants dans la relation entre l'ONU et l'Iraq, certaines questions fondamentales n'ont encore enregistré aucun progrès, en particulier celle des prisonniers koweïtiens et des détenus d'autres nationalités, et la restitution des biens koweïtiens. La question revêt une importance particulière et nous affirmons à nouveau que l'Organisation des Nations Unies doit de toute urgence redoubler d'efforts et établir de nouveaux contacts avec l'Iraq en vue de régler cette question, car elle est en grande partie liée à des questions d'ordre humanitaire et social.

Mon pays attache une importance capitale à la paix et à la sécurité dans la région du Golfe, à la coopération et à la coexistence entre ses nations et ses peuples, conformément aux principes du droit international, ainsi qu'à des relations pacifiques de bon voisinage, de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays voisins. Dans cette optique, nous nous sommes efforcés, dans le cadre d'initiatives communes du Conseil de coopération du Golfe, de régler tous

les différends et d'éliminer toutes les sources de tension, quelles qu'elles soient, entre les pays de la région, par le dialogue et des moyens pacifiques. Ainsi, la question des îles d'Abou Moussa, Grande Tumb et Petite Tumb est un conflit susceptible de mettre en danger la paix et la stabilité mêmes que nous recherchons. À cet égard, nous appuyons toutes les initiatives visant à résoudre cette question par des moyens juridiques et un dialogue pacifique direct entre les parties concernées, les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran, de façon à préserver les relations de bon voisinage, la stabilité et la paix dans la région.

En ce qui concerne la situation en Somalie, mon pays applaudit aux initiatives lancées récemment par l'Égypte, qui ont abouti à la signature d'un accord entre les dirigeants des factions somaliennes. Nous demandons à ces factions de poursuivre le dialogue de paix entre elles de façon à réaliser l'unité nationale somalienne. Nous demandons à l'ONU de fournir un appui concret aux initiatives de l'Égypte pour aider aux factions somaliennes dans la mise en oeuvre de leur programme national.

Mon pays a toujours appuyé les initiatives internationales destinées à renforcer la paix et la sécurité internationales. À cet égard, l'annonce, à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, de notre adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), illustre notre politique, qui a été suivie d'autres mesures telles que le dépôt de l'instrument de ratification, au début de 1997, et l'amorce de négociations avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour mettre la touche finale à un accord de garanties, conformément à nos obligations au titre du Traité.

Le Sultanat d'Oman, en prenant cette mesure historique, espère vraiment conférer une force et une crédibilité accrues au Traité, qu'il considère être le plus important traité multilatéral en matière de désarmement, et il encourage tous les pays qui n'ont pas encore adhéré au TNP à le faire. À cet égard, nous demandons en particulier à Israël d'accélérer son accession au Traité et de placer toutes ses installations nucléaires sous surveillance internationale, ce qui permettra de rétablir un climat de confiance et de limiter le niveau des armements au Moyen-Orient, un geste qui permettrait l'instauration d'une paix juste, globale et permanente dans la région.

La Convention sur l'interdiction des armes chimiques est un important traité multilatéral de désarmement qui interdit une catégorie complète d'armes de destruction massive assujetties aux mesures de vérification internationales. Nous avons tous l'obligation de soutenir ces mesures dans l'intérêt de l'humanité et pour son bien-être. Pour éviter un sort semblable au TNP, nous pensons que toutes les nations devraient y accéder. Le maintien de l'universalité et de la nature globale de ce Traité

devrait être l'objectif premier de la liste des priorités de la communauté internationale.

Au moment où la communauté internationale se prépare à entrer dans le XXIe siècle, le continent africain continue de subir le cycle ininterrompu de guerres qui se succèdent. Ces guerres ont coûté la vie de centaines de milliers de civils innocents et engendré plus de 6 millions de réfugiés et environ 12 millions de personnes déplacées sur le continent.

Nous nous associons à ceux qui ont demandé aux pays africains situés dans les zones de conflit de prendre toutes les initiatives possibles, y compris des négociations régulières, pour offrir un environnement propice à la réconciliation nationale entre les factions en guerre et pour permettre aux réfugiés de retourner dans leurs pays en empruntant des passages et des couloirs où leur sécurité serait assurée.

Mon pays appuie le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de coordination des mesures mondiales — par le biais des agences donatrices internationales et des initiatives régionales représentées par l'action de l'Organisation de l'unité africaine, et les pays limitrophes des régions de conflit — en vue de permettre le progrès et le développement de l'être humain en Afrique, qui a souffert et qui continue de souffrir de la privation, du désespoir, de la pauvreté, des catastrophes naturelles et d'autres catastrophes anthropiques.

L'environnement est un cadeau fait à l'homme par Dieu-Tout-Puissant. Sa conservation est une responsabilité collective qui transcende les frontières politiques. Cela a été prouvé à maintes reprises. Par conséquent, où que l'homme habite, il devrait participer à la protection de l'environnement et le traiter avec sagesse et logique, en restant conscient des diverses causes de pollution. Nous devons nous atteler sans relâche à la mise en oeuvre du programme Action 21 et de ses principes, tels que déclarés au Sommet de la Terre. Ces mesures et principes ont été les fondations appropriées pour la mise en place d'un partenariat mondial et d'une responsabilisation collective. Leur but est de mettre fin à la pauvreté et à la faim et d'empêcher la dégradation de la situation sanitaire des systèmes environnementaux. Ce sont là les conditions préalables à la réalisation du développement durable, qui est la seule option dont dispose l'humanité pour assurer l'avenir des générations à venir et garantir la prospérité et le progrès aux générations actuelles.

Le Sultanat d'Oman a élaboré une stratégie nationale pour protéger l'environnement qui vise à la réalisation d'un développement équilibré et durable, permettrait de traiter les facteurs économiques, sociaux et environnementaux sur un pied d'égalité. Mon pays a également préparé un plan national pour combattre la désertification dans le Sultanat, en mettant dûment en oeuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la sécheresse et la désertification. De plus, le Sultanat a établi un

réseau intégré de réserves naturelles dans le pays, conformément aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Le Sultanat d'Oman également a appuyé divers organes à vocation écologique, mis en place de nouvelles dispositions législatives et mis à jour les anciennes, de façon à satisfaire les exigences de la protection de l'environnement contre les dangers de la pollution résultant de diverses activités de développement et à assurer la mise en oeuvre intégrale des accords environnementaux régionaux et internationaux auxquels le Sultanat a adhéré. Il a également fait du 8 janvier la Journée omanaise de l'environnement.

Au niveau régional, le Sultanat d'Oman qui s'efforce de mettre en oeuvre les recommandations issues de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières, a proclamé son intention de construire un sabord de soutage pour les navires et les pétroliers qui accostent sur ses côtes, dans l'optique de l'adoption de cette mesure par d'autres pays de la région du Golfe.

Au niveau international, le prix du Sultan Qaboos pour la protection de l'environnement, créé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), témoigne de l'effort du Sultanat d'Oman et de son dirigeant de traduire dans les faits la notion de responsabilité collective dans la protection de l'environnement de notre planète. Cette protection et l'établissement d'un équilibre entre les besoins du développement et de l'environnement constituent la pierre angulaire de la politique proclamée par le Sultanat d'Oman. Mon pays espère conjuguer ses efforts avec ceux de la communauté internationale dans les domaines de la formation, du transfert de technologies, de l'échange d'informations et de l'assimilation des dernières techniques modernes et découvertes scientifiques dans le domaine de l'environnement. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale, en particulier aux pays développés, de fournir les ressources financières et techniques nécessaires pour sauvegarder notre planète et ses ressources naturelles.

Étant donné que l'être humain est au centre du développement, la force motrice de la renaissance de l'Oman moderne et le véritable soutien de tout le processus de développement, mon pays, dans le cadre de son développement moderne, a centré son attention sur l'amélioration du niveau de ses citoyens, qui sont à la base de tout le processus de progrès et de développement et en sont les bénéficiaires.

Dans le domaine social, les plans nationaux pour la promotion de la famille et de la femme ont reçu une priorité étant donné que nos plans de développement social accordent une attention particulière aux questions concernant la famille et l'appui aux projets et programmes visant à assurer les meilleurs services aux femmes et aux enfants et permettre aux familles de jouer un meilleur rôle dans l'édification de la société et l'amélio-

ration de son niveau de vie. Les efforts du gouvernement dans ce domaine ont abouti à pourvoir tous les services de protection sociale et à la création de centres de réhabilitation des femmes dans diverses parties du Sultanat. Ces centres ont pour objet le développement des potentialités des femmes et l'élévation de leur niveau social et culturel. En outre, mon gouvernement a adopté de nouvelles lois qui visent à assurer une protection sociale de la famille, en particulier dans les cas de vieillesse, d'invalidité et de handicap afin de permettre la réinsertion de ces handicapés et leur participation au développement de la société. Pour les enfants et les femmes, le Gouvernement a également élaboré des plans de développement par des associations de femmes fondées sur le bénévolat et des services sociaux destinés à l'enfance, en particulier dans les zones rurales et isolées du pays.

À cet égard, nous sommes heureux d'indiquer que de nombreux organismes internationaux tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont salué les efforts du Gouvernement. Dans son rapport intitulé *Le progrès des nations, 1997*, l'UNICEF illustre les réalisations du Sultanat d'Oman en matière de protection de l'enfance et d'engagement à garantir les droits de l'enfant par l'adhésion, en 1996, à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Sultanat d'Oman est le premier pays dans le monde en matière de réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, atteignant 74 % entre 1980 et 1995. Le rapport indique également que :

«La proportion des enfants qui atteignent leur cinquième anniversaire est un indicateur essentiel du souci des pays pour leur population. Les statistiques de survie des enfants sont le baromètre de la priorité réservée aux services qui aident l'enfant à s'épanouir : apport adéquat d'aliments nutritifs, existence de bons services de santé, accès facile à l'eau potable et à l'assainissement, sans parler de la situation économique globale de la famille, de la santé des femmes et du statut de celles-ci dans la communauté.» (*Le progrès des nations, 1997, p. 28*)

Le rapport de l'UNICEF de 1994 indiquait également que par rapport aux indicateurs de 1992, le Sultanat d'Oman était le deuxième pays dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pour ce qui est du nombre de filles inscrites à l'école primaire.

Tout récemment, le développement moderne du Sultanat a atteint un niveau particulier par l'entrée en vigueur de la Loi fondamentale de l'État, considérée comme un jalon dans l'histoire moderne du pays. D'autres mesures importantes sont en cours pour renforcer la participation des femmes au système législatif du Majlis Al-Shura.

Au niveau économique, la réalisation de l'équilibre et de la stabilité macroéconomiques et l'encouragement de l'entre-

prise privée dans un environnement concurrentiel et libre constituent la base de notre orientation future qui guidera l'économie omanaise pour les 25 années à venir.

Nous pensons que la réaffirmation dans la Loi fondamentale de l'État de ces principes ancrera la politique d'ouverture du pays, ce qui devrait renforcer la confiance dans notre économie et créer les conditions favorables aux investissements.

Dans le domaine de la diversification des sources de revenu national, le Sultanat d'Oman est en train de mettre en oeuvre plusieurs autres grands projets qui devraient permettre de développer ses découvertes et réserves de gaz naturel. À cet égard, nous tenons à indiquer que le projet de gaz naturel liquéfié doit commencer à fonctionner, les premières livraisons étant prévues en l'an 2000. Le travail a également commencé pour la construction d'un port de conteneurs à Raysut, dans la province sud du Sultanat, en vue de devenir un port régional et international. Nous espérons que ce port servira de centre de liaison régional pour les exportateurs et le commerce de transit.

Outre ces efforts, le Gouvernement omanais est en train d'appliquer divers projets de privatisation grâce à une étude détaillée et d'actualiser ses lois fiscales et d'investissement conformément au nouvel esprit de partenariat mondial qui prévaut dans le monde.

Dans l'esprit de ce partenariat mondial, le Sultanat d'Oman a adopté des mesures importantes pour mettre en oeuvre les exigences nécessaires à son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMS). Nous espérons vivement que ces mesures seront achevées afin de permettre à Oman d'occuper la place qui lui revient au sein de cette organisation dans un proche avenir. Je tiens à rappeler que conformément aux principes de l'OMC en matière de propriété intellectuelle, Oman a achevé la procédure formelle d'adhésion à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). À cet égard, la Convention signée à Stockholm, le 14 juillet 1967, est entrée en vigueur à Oman depuis le 19 février 1997.

Sur le plan régional, la coopération économique entre les États membres du CCG se renforce chaque jour. En outre, il existe une convergence entre ces États sur les traités et organisations internationaux. Les États membres du CCG envisagent sérieusement de devenir membres de l'OMC. La coordination entre le CCG et d'autres groupes économiques régionaux et internationaux constitue également un aspect qu'il y a lieu de relever.

Le Sultanat d'Oman adhère à une économie de libre marché et s'efforce de promouvoir énergiquement les investissements étrangers. À cet égard, il applique diverses mesures d'incitation, a créé des conditions favorables et introduit une législation souple afin d'éliminer tous les obstacles pouvant

décourager les investisseurs étrangers et de protéger leurs droits.

Sur la base de cette conviction, étant donné nos stratégies économiques nationales et en réponse aux événements internationaux qui témoignent de l'importance des grands groupements économiques, le Sultanat d'Oman a participé à la première réunion ministérielle qui a eu lieu à Maurice en mars 1997 pour le lancement officiel de l'Association de coopération régionale des pays du pourtour de l'océan Indien. Après des années de travail, au cours desquelles mon pays a eu l'honneur d'organiser et de participer aux réunions qui ont précédé sa formation, l'Association économique des pays de l'océan Indien a été officiellement établie. Cette association a ouvert la voie à une coopération entre ses membres pour renforcer la coopération économique et commerciale dans cette région importante, conformément aux buts et objectifs consacrés dans la charte de l'Association. Ces objectifs sont notamment le renforcement de la solidarité, de la coopération et de l'intégration économique entre les États membres et leur population. Outre le fait de travailler avec les secteurs privé et traditionnel, les membres de l'Association oeuvrent à l'instauration de liens plus étroits dans les domaines de la coopération technique et scientifique et à la promotion des échanges de possibilités d'investissement et d'avantages économiques mutuels.

Nous nous félicitons des initiatives prises au niveau national pour mettre sur pied des programmes visant à régler les arriérés dus à l'Organisation des Nations Unies. L'adoption de ces mesures permettra de revitaliser les activités de l'Organisation dans tous les domaines, en particulier dans les domaines relatifs à l'organisation, l'administration et les finances pour renforcer l'efficacité de l'ONU pendant l'exercice 1998-1999, conformément au cadre pratique établi par l'Assemblée générale. Dans le même temps, nous prions instamment tous les États de s'abstenir de poser des conditions au paiement de leurs arriérés dus à l'ONU. Ces conditions sont imposées contre le gré et les intérêts de la communauté internationale, et visent les intérêts nationaux à court terme des États concernés. Ces conditions pourraient mener à l'intensification des conflits anciens et présents dans le monde, jusqu'à ce que des solutions appropriées permettant de les éliminer soient trouvées. Nous recommandons ici la prudence et la mesure dans la suppression de certaines missions des Nations Unies — telles que l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, qui se trouve actuellement à Jérusalem, et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Ces coupes claires pourraient avoir des incidences politiques et juridiques négatives.

Par le biais de l'ONU, la communauté internationale a démontré sa capacité de renouveler sa détermination et de mobiliser la volonté politique voulue pour oeuvrer sérieusement de concert et coopérer en vue de la réalisation de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, l'Organisation a assumé

d'immenses responsabilités et affronté des défis complexes dans ses efforts visant à la restructuration du système en vue du prochain millénaire par l'adoption de mécanismes moins onéreux et plus efficaces permettant d'atteindre les objectifs voulus.

À notre avis, après les longs débats et délibérations qui se sont tenus à l'Assemblée générale, le moment est venu à présent de convenir d'une formule définitive pour l'élargissement du Conseil de sécurité et pour sa restructuration, le Conseil étant l'organe politique le plus important chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, tout en gardant présentes à l'esprit les réalités économiques et politiques mondiales et leur évolution. Les réformes devraient avoir un caractère holistique, fondé sur l'égalité entre les nations et la représentation géographique équitable. Il est également nécessaire de démocratiser les travaux et les processus de prise de décisions du Conseil de sécurité. Les travaux du Conseil consistent également à faire évoluer le nouvel ordre international vers plus de justice, de sécurité et de paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lakshman Kadirgamar, membre du Parlement et Ministre des affaires étrangères du Sri Lanka.

M. Kadirgamar (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée, d'exprimer nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Votre long engagement envers l'Organisation des Nations Unies en votre qualité de Représentant permanent de l'Ukraine et vos talents de diplomate ainsi que vos réalisations en tant que Ministre des affaires étrangères de votre pays vous ont sans nul doute, si je puis dire, éminemment préparé à diriger nos travaux cette année.

Nous voudrions exprimer notre profonde gratitude pour les réalisations de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie. En sa qualité de Président de l'Assemblée générale, l'an dernier, il a laissé une marque indélébile dans les annales de cette institution en faisant preuve d'une direction audacieuse et vigoureuse à un moment où le système des Nations Unies connaît de profondes mutations.

Je voudrais aussi faire part de nos félicitations au Secrétaire général et lui souhaiter la bienvenue au moment où il prend part à son premier débat de l'Assemblée générale depuis son entrée en fonctions à la tête de notre Organisation. En fort peu de temps, il a mis au point et lancé un vaste programme de réformes, sans doute le plus complet qui ait été entrepris durant ces 52 années d'existence de notre Organisation. Nous l'assurons de notre pleine coopération dans sa tâche ardue. Nous nous engageons à répondre positivement à son initiative de réforme.

Cette année, l'Assemblée générale est préoccupée, à juste titre, par cette question de la réforme. C'est sans nul doute une

question importante, sur laquelle toutes les délégations ont un avis. Il y a bien des divergences en la matière. Mon gouvernement a aussi un avis, qu'il partage avec un grand nombre de délégations, et plus particulièrement avec celles du Mouvement des pays non alignés. Je formulerai brièvement dans un instant mes observations en la matière.

Mais cette année, je voudrais consacrer mon allocution à l'Assemblée générale à un thème différent. Je voudrais exposer, avec franchise et sincérité, aux délégations ici rassemblées, et défendre avec ferveur une cause à laquelle mon gouvernement est profondément attaché et qui le préoccupe beaucoup. C'est une cause qui mérite le ferme appui de tous les gouvernements et de tous les peuples du monde. Cette cause est un défi à la conscience de l'humanité. C'est une cause qui réclame justice ainsi qu'une action immédiate, concertée et vigoureuse. C'est la cause des innocentes et faibles victimes de la guerre. Il s'agit plus précisément de l'impact des conflits armés sur les enfants : thème qui, dans l'histoire de Sri Lanka, est associé au sang et aux larmes. J'y reviendrai dans un instant. Mais en premier lieu, j'aborderai la question de la réforme.

Bien que 1997 soit souvent citée comme l'année de la réforme, nous préférons que l'on s'en souvienne comme de l'année du renouvellement et de la réforme. La réforme en elle-même n'est pas un substitut du renforcement du pouvoir d'action de l'ONU. Un renouvellement de l'esprit de multilatéralisme consacré dans la Charte est un corollaire essentiel du processus de réforme lancé par le Secrétaire général. Si la réforme est théoriquement saine et peut être mise en oeuvre, elle doit disposer d'un large consensus à l'Assemblée générale.

Sri Lanka partage certainement la vision du Secrétaire général qui veut faire de l'ONU une institution dynamique et rentable, en mesure de relever les défis de notre époque. Nous reconnaissons la nécessité de réorganiser le Secrétariat, de consolider les activités de l'ONU dans les domaines prioritaires, de créer un groupe de gestion de haut niveau et de coordonner les activités de l'ONU sur le terrain, au nom des principes sains d'une bonne gestion. La création d'un groupe de développement des Nations Unies qui consolidera et coordonnera les activités de toute une série d'organes est une autre proposition qui mérite une attention soutenue. Nous approuvons les mesures visant à renforcer la capacité opérationnelle de l'ONU pour lutter contre les drogues, le crime et le terrorisme en regroupant les efforts internationaux éparpillés au sein d'une seule organisation dévouée.

Sri Lanka partage avec beaucoup d'autres délégations la déception de voir qu'un consensus échappe encore aux efforts que nous déployons pour élargir le Conseil de sécurité. Le Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale délibère sur cette question depuis 1994, mais peu de progrès ont été réalisés, ce qui est une preuve de la nature

litigieuse de la question. Sri Lanka est l'un des 10 pays qui ont inscrit la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en 1979. De nombreux États Membres ont constamment exigé que la composition du Conseil de sécurité soit élargie et que ses méthodes de travail deviennent transparentes. Le Conseil ne peut pas rester structurellement fossilisé et anachronique dans un monde qui connaît des changements dynamiques.

Nous sommes heureux de noter que le besoin de changement est maintenant largement reconnu. Pour être crédible, viable et réussie, la réforme du Conseil de sécurité doit prudemment tenir compte des intérêts clairement énoncés par les pays non alignés. Nous constatons avec satisfaction que les États-Unis d'Amérique ont accepté aujourd'hui qu'un Conseil de sécurité élargi compte trois représentants des pays en développement dans la catégorie des membres permanents.

Nous sommes d'accord avec la proposition du Secrétaire général selon laquelle il doit y avoir un lieu consacré aux activités opérationnelles de l'ONU contre le crime et le terrorisme. L'action de l'ONU contre le terrorisme ne peut plus se limiter à la rhétorique et aux exhortations. Par conséquent, nous approuvons la proposition opportune du Secrétaire général visant à mettre au point l'action de l'ONU pour lutter contre le crime et le terrorisme de façon opérationnelle.

Il y a des preuves évidentes du fait que la société civile et la primauté du droit sont de plus en plus menacées par des réseaux transnationaux d'armes illicites, de terrorisme, de stupéfiants, de blanchiment de l'argent et de crime. L'ancien Secrétaire général décrit, à juste titre, ce phénomène comme «une menace supranationale subversive» à la paix et à la stabilité. L'actuel Secrétaire général s'est concentré, justement, sur le fait que les groupes du milieu et les terroristes ont maîtrisé la manipulation de la technologie et du réseau d'information mondial pour étendre le champ de leurs sinistres activités. L'usage abusif et l'utilisation impropre de la technologie moderne ont largement accru le pouvoir et l'influence de ces groupes criminels, qui font peser une menace considérable sur la loi et l'ordre public, les institutions politiques démocratiques et les activités économiques à l'intérieur des pays et entre ceux-ci.

La priorité de l'ordre du jour international doit être de prendre des mesures efficaces pour maîtriser si ce n'est éliminer, ces éléments pernicioeux. Nous sommes d'accord avec la recommandation selon laquelle il faut redoubler d'efforts en forgeant de nouveaux partenariats entre les institutions nationales et internationales pour réaliser cet objectif. Il convient de souligner qu'il faudra coordonner les activités des centres de coordination regroupés s'occupant des questions relatives au crime, aux drogues et au terrorisme avec celles du département

de l'ONU chargé des questions de la circulation d'armes légères et du commerce illicite des armes.

Nous espérons également que le Comité spécial des Nations Unies chargé d'étudier une convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, dont Sri Lanka est Vice-Président, conclura ses négociations et présentera un texte pour adoption à cette session. Ensuite, nous demandons instamment à la communauté internationale, en particulier aux pays grands et puissants, de mettre à jour leur législation nationale afin de se doter d'une autorité législative adéquate pour éliminer les appels de fonds et autres activités qui sont menées sur leur sol pour appuyer des activités terroristes qui se déroulent sur le sol d'autres États. Aujourd'hui, le terrorisme est un phénomène qui a des ramifications internationales. Seule une action internationale bien organisée, bien coordonnée, peut lutter efficacement contre le terrorisme.

Je passe maintenant à la question des droits de l'homme. Le processus complexe et délicat de la protection et de la promotion des droits de l'homme, de la gestion avisée des affaires publiques et de l'obligation de rendre compte dans un environnement de sous-développement, de violence et de terrorisme, doit être mis au point et être résolument mis en avant. La Déclaration des droits de l'homme est universelle et inaltérable. Sri Lanka ne croit pas que la Déclaration doit être édulcorée, modifiée ou ignorée. Ce que nous croyons, et que nous préconisons vigoureusement, c'est qu'une action internationale visant à faire respecter les droits de l'homme doit être juste et équitable. Les droits de l'homme ne doivent jamais être utilisés par des États puissants pour matraquer et brutaliser des États plus faibles au nom de raisons politiques fallacieuses. L'essence de la paix et du développement c'est la possibilité pour chaque être humain d'être en mesure de jouir d'un «meilleur niveau de vie dans une plus grande liberté».

N'ayant pas été découragés par les problèmes de sécurité extraordinaires posés par le terrorisme et les menaces proférées contre les traditions et les institutions démocratiques de Sri Lanka, nous avons été en mesure de faire de grands progrès dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans notre pays. Sri Lanka est maintenant partie à 13 instruments internationaux des droits de l'homme. Au risque de faire l'objet d'une propagande tendancieuse des groupes terroristes, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures nationales et internationales sur un large front, afin de poursuivre une politique ouverte des droits de l'homme conformément aux normes internationales. Nous avons établi une Commission des droits de l'homme, qui est une organisation indépendante ayant des pouvoirs d'enquête, de surveillance et de consultation. La Commission est maintenant opérationnelle et est en contact avec des institutions régionales et internationales, y compris le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Je suis également heureux de mentionner qu'aujourd'hui, il y a peu de temps, j'ai déposé auprès du Secrétaire général l'instrument d'adhésion de Sri Lanka au Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Cette décision importante qui permet un examen international rigoureux des actions gouvernementales relatives aux droits de l'homme de nos citoyens est conforme à notre politique d'ouverture en matière de droits de l'homme.

Sri Lanka se félicite chaleureusement de la nomination du nouveau Haut Commissaire aux droits de l'homme en la personne de Mary Robinson. J'ai eu le plaisir de parler de questions de droits de l'homme avec elle il y a quelques jours. Je suis certain qu'elle abordera sa mission avec un esprit ouvert et qu'elle adoptera une approche équitable; qu'elle cherchera à promouvoir un dialogue informé, et non pas l'affrontement; qu'elle s'efforcera de gagner la confiance des pays en développement; qu'elle ne pratiquera pas la politique «deux poids, deux mesures»; et qu'elle ne brandira pas les questions des droits de l'homme comme une arme contre eux. Nous lui souhaitons plein succès dans l'accomplissement de ses importantes fonctions. Elle peut être assurée de la pleine coopération de Sri Lanka.

Je suis maintenant parvenu au thème central de mon intervention : l'impact des conflits armés sur les enfants. Chaque année, l'ONU produit une montagne de papiers : à en croire le Ministère des affaires étrangères britannique, 2 500 tonnes de papier sont produites chaque année pour un coût de 150 millions de dollars. Chaque année, à cette période, l'Assemblée générale est submergée par un raz-de-marée de paroles qui atteint de nouveaux sommets à mesure que le nombre de Membres de notre Organisation s'accroît. Il y a beaucoup de gaspillage, de répétitions, de verbiage dans nos méthodes de travail. Mais nous devons toujours nous rappeler que dans cette pile de papier certains documents méritent — exigent — une attention minutieuse de la communauté internationale.

L'un de ces documents, remarquable pour sa profondeur, sa portée et les recherches minutieuses qui ont été menées au cours de son élaboration est l'étude sur l'impact des conflits armés sur les enfants élaborée par Mme Graça Machel et ses assistants et présentée à l'Assemblée générale, l'an dernier, sous les cotes A/51/306 et A/51/306/Add.1. Il s'agit d'un document si profond quant à son impact, si pénétrant dans les révélations qu'il fait sur des questions, que le monde comprend peu qu'on ne saurait l'ignorer sans faire un affront permanent à la conscience collective de l'humanité.

L'étude expose le sort des enfants victimes des conflits armés. Il traite de la situation déchirante des enfants en tant que réfugiés, objets d'exploitation et de violences fondées sur le sexe et surtout en tant qu'enfants soldats. L'étude recommande des mesures de réadaptation et de réconciliation pour les enfants touchés par la guerre, pour encourager leur guérison psycholo-

gique et leur réinsertion sociale, pour leur éducation et le traitement de nombreuses autres questions visant à atténuer l'impact des guerres sur les enfants. L'étude souligne que des millions d'enfants sont impliqués dans des conflits non seulement en tant que spectateurs, mais en tant que cibles. Si certains tombent victimes des assauts lancés généralement contre les civils, d'autres meurent dans le cadre d'un génocide délibéré. D'autres encore subissent les effets de violences sexuelles ou des multiples privations résultant des conflits armés, qui les exposent à la faim ou à la maladie. Tout aussi révoltant est le fait que des milliers de jeunes enfants sont cyniquement exploités en tant que combattants.

En 1995, d'après l'étude, 30 conflits armés majeurs ont fait rage dans différentes régions du monde. Tous ont eu lieu à l'intérieur des frontières d'un même État, entre des factions séparées par des clivages ethniques, religieux ou culturels. Ces conflits ont détruit des récoltes, des lieux de culte et des écoles. Ni les enfants, ni les familles ou les communautés n'ont été épargnés, respectés ou protégés. Au cours des 10 dernières années, on estime que les conflits armés ont causé, parmi les enfants, 2 millions de morts; et trois fois plus ont été gravement blessés ou frappés d'invalidité permanente. D'innombrables autres ont été forcés d'assister à d'horribles actes de violence, voire d'y participer. Pour affligeants que soient ces chiffres, plus troublants encore est, d'après l'étude, la conclusion qu'il faut en tirer : l'on se trouve de plus en plus aspiré dans un vide moral désolant. Dans ce monde, les valeurs humaines les plus élémentaires ont disparu; les enfants sont massacrés, violés et mutilés; les enfants sont exploités en tant que soldats; les enfants sont affamés et exposés à des brutalités extrêmes. Une terreur et une violence aussi généralisées reflètent une victimisation délibérée. Il ne semble pas que l'humanité puisse sombrer plus bas.

Mme Machel invoque que quelles que soient les causes de la brutalité dont les enfants font aujourd'hui l'objet, le moment est venu d'y mettre fin. J'invoque le même argument devant l'Assemblée générale aujourd'hui. L'étude expose la portée du problème et propose nombre de mesures concrètes pour s'éloigner du précipice. La conclusion la plus fondamentale à laquelle elle parvient est que les enfants n'ont tout simplement pas de rôle à jouer dans les conflits. La communauté internationale doit condamner cette attaque contre les enfants pour ce qu'elle est : intolérable et inacceptable.

Les conflits violents ont toujours fait des victimes parmi les non-combattants. La nature et les caractéristiques des conflits armés contemporains, toutefois, ont accru les risques qu'ils représentent pour les enfants. La personnalisation du pouvoir, le culte de la personnalité et la manipulation de l'appartenance à une ethnie ou à une religion à des fins personnelles ou au service d'intérêts étroits de groupes sont autant d'éléments qui ont aussi contribué à affaiblir les pays en conflit. Les conflits armés, intercommunautaires ou entre communautés, causent des

destructions massives, non seulement matérielles, mais aussi sur les plans humain, psychologique et culturel. Non seulement font-ils de nombreux morts et blessés parmi les enfants, mais d'innombrables autres devront grandir sans voir leurs besoins matériels et émotionnels satisfaits et sans pouvoir compter sur les structures qui donnent un sens à la vie sociale et culturelle. Toute la trame de leur société — foyer, écoles, systèmes de santé et institutions religieuses — est déchirée.

L'étude Machel souligne très justement que la guerre viole tous les droits des enfants : le droit à la vie, le droit de grandir au milieu de leur famille et de leur communauté, le droit à la santé, le droit à l'épanouissement de la personnalité et le droit d'être aimé et protégé. Nombre des conflits d'aujourd'hui perdurent le temps de «l'enfance», avec pour conséquence le fait que, de la naissance à la fin de l'adolescence, de nombreux enfants sont soumis à d'incessantes et multiples attaques.

À la lumière des faits que j'ai soulignés, je voudrais mettre l'accent essentiellement sur le sort terrible des enfants soldats. L'étude Machel a signalé que l'une des tendances les plus alarmantes des conflits armés est que des enfants y participent en tant que soldats. Les enfants servent dans les armées dans des rôles accessoires, tels que cuisiniers, porteurs, plantons ou espions. De plus en plus, cependant, les adultes enrôlent délibérément des enfants en tant que soldats. Certains commandants ont même signalé qu'il était préférable d'utiliser des enfants en tant que soldats car

«ils sont plus obéissants, ne contestent pas les ordres qui leur sont donnés et sont plus faciles à manipuler que des adultes». (A/51/306, par. 34)

L'étude Machel a préparé une série de 24 études de cas sur l'utilisation d'enfants en tant que soldats dans plusieurs des conflits qui se sont succédé au cours des 30 dernières années, dont il ressort que les gouvernements ou les armées d'insurgés ont, dans différentes régions du monde, recruté des dizaines de milliers d'enfants. De nombreux enfants soldats sont âgés de 10 ans, ou sont plus jeunes encore. Si la majorité d'entre eux sont des garçons, des filles sont recrutées elles aussi. Les enfants qui risquent le plus d'être recrutés sont ceux qui appartiennent à des groupes pauvres ou marginalisés et ceux qui ont été séparés de leurs familles.

En Sri Lanka, nous savons exactement ce que signifie cette étude Machel. Nous sommes depuis pratiquement deux décennies aux prises avec une guerre menée contre l'État par le groupe terroriste très lourdement armé connu sous le nom des Tigres de libération de l'Eelam tamoul, et connu à l'échelle internationale comme l'une des organisations terroristes les plus meurtrières au monde. Ils se battent pour créer par la force armée un État séparé au Sri Lanka. Le Sénat des États-Unis a conclu, à l'unanimité, en juillet dernier que ce groupe était une

organisation terroriste et a demandé au Département d'État de la déclarer comme telle. En août dernier, un tribunal canadien a déclaré que les Tigres était une organisation terroriste et ordonné l'extradition de la personne chargée de la collecte de fonds au Canada.

Les Tigres de libération de l'Eelam tamoul ont tué des milliers de civils non armés et ont détruit des biens publics valant des millions de dollars. En janvier de l'an dernier, ils ont bombardé et détruit la Banque centrale de Sri Lanka, tuant des centaines de civils, et en juillet de l'an dernier, à une heure de pointe, un bombe placée dans un train plein de travailleurs qui rentraient chez eux a explosé, tuant encore des centaines de civils. Voilà quelques-unes des atrocités commises par les Tigres contre les civils dans une longue campagne de terreur. Il y a quelques mois, ce groupe a tué deux parlementaires, qui sont venus s'ajouter au grand nombre d'hommes politiques et d'autres dirigeants assassinés au fil des ans par les Tigres, y compris un Président de Sri Lanka et un Premier Ministre de l'Inde. Ce groupe a récemment attaqué des navires civils d'autres pays qui fournissent des services essentiels à la communauté tamoule dans le nord de Sri Lanka, la même communauté au nom de laquelle il prétend combattre.

Les Tigres ont enrôlé des milliers d'adolescents pour mener leur guerre. Faire des enfants des soldats a été facilité par la prolifération d'armes légères peu coûteuses. Mais les Tigres commettent des crimes plus atroces et plus abominables contre les enfants tamouls. Ils les enlèvent impudemment ou les convertissent à leur cause en glorifiant et en romançant la guerre. Ils subissent un lavage de cerveau pour croire au culte du martyr. Ils prêtent un serment d'allégeance fanatique au dirigeant des Tigres. L'étude Machel signale que Sri Lanka est l'un des pays où les enfants sont convertis aux «cultes du martyr» (A/51/306, par. 43) par un «endoctrinement idéologique» (ibid.) des Tigres. Un livre intitulé *Children, the Invisible Soldiers*, publié par l'organisation Save the Children à Stockholm, a condamné l'utilisation des enfants dans les attentats suicides perpétrés par les Tigres. L'agence de presse internationale IPS a signalé en mai dernier que

«alors que des adultes sont tués, près de la moitié des combattants des Tigres sont des enfants, dont un grand nombre sont des filles.»

Dans une autre étude récente, le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes a fermement condamné l'utilisation par les Tigres des femmes dans la guerre.

Bon nombre de ces enfants, garçons et filles, ont moins de 10 ans. Bon nombre sont choisis pour perpétrer des attentats suicides à la bombe. Ils portent des ampoules de cyanure autour du cou. Ils sont jetés dans la bataille comme des bombes humai-

nes. L'étude Machel elle-même a constaté, en parlant particulièrement de Sri Lanka, que les

«adultes ont parfois exploité à leur propre avantage le manque de maturité des jeunes en recrutant et en entraînant des adolescents pour des missions suicides.» (*Ibid.*)

Dans un récent communiqué de presse sur les combats au nord de Sri Lanka on note que

«des jeunes garçons à peine adolescents ont les yeux bandés et sont escortés, par groupes de 8 à 10, sur le champ de bataille, par une femme cadre appartenant aux Tigres, on leur enlève leurs bandeaux et on leur donne l'ordre de tirer sur les soldats.»

En décembre 1995, l'ancien représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à Sri Lanka disait dans un communiqué de presse

«Les Tigres de libération de l'Eelam tamoul recrutent des garçons et des filles à partir de l'âge de 10 ans. Ils comptent de plus en plus sur les enfants soldats.»

L'étude Machel a évoqué le rôle que les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les groupes religieux et la société civile peuvent jouer pour prévenir cette pratique diabolique. Il est en fait très regrettable que dans mon propre pays, en dépit du fait que les Tigres ont notoirement pour pratique de recruter des enfants comme soldats, ces organisations, qui très souvent lancent bruyamment des appels à la paix et s'empressent de fustiger les excès commis par les forces armées, soient restées étrangement silencieuses sur cette question. En ne condamnant pas ces actes, elles sont certainement coupables de manquer gravement à leur devoir de défendre les valeurs morales et spirituelles d'une société civilisée. Par leur silence, il semblerait qu'elles ferment les yeux sur cette immense tragédie de toute une génération de jeunes vies qui sont sacrifiées à Moloch, alors que quelques égarés applaudissent les victimes impuissantes comme des martyrs, et que d'autres encore s'efforcent même de romancer la soi-disant libération des filles qui jusqu'à présent ont été élevées dans le respect, de longue date, des traditions, sans se soucier de la déshumanisation que cela implique.

J'exhorte vivement la communauté internationale à prendre des mesures selon les propositions figurant au paragraphe 62 de l'étude Machel. Ces recommandations envisagent une campagne mondiale visant à éliminer la conscription d'enfants de moins de 18 ans dans les conflits armés et à dénoncer publiquement toutes ces pratiques dans les médias, pour que des pressions internationales s'exercent contre ceux qui y ont recours. Je demande aussi instamment que tous les acteurs des conflits armés respectent strictement la Convention relative aux

droits de l'enfant, et je souligne la nécessité de prendre des mesures expresses pour démobiliser et réintégrer les enfants soldats dans la société et celle d'agir promptement pour achever la rédaction du protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, portant sur la participation des enfants aux conflits armés et l'interdiction du recrutement des enfants de moins de 18 ans.

Nous rejetons l'argument futile avancé par certains selon lequel la participation des enfants dans les conflits armés est inévitable et imparable, ce qui n'est manifestement pas le cas. Leur participation est le résultat de décisions cruelles, délibérées et calculées prises par des êtres sans coeur, indifférents à la perte de vies innocentes, et qui poursuivent sans relâche leurs ambitions mégalomanes. Le chef des Tigres de libération de l'Eelam tamoul, tout en envoyant à la mort des centaines de jeunes enfants — les plus jeunes parmi les jeunes — élève ses propres enfants dans le confort et la sécurité, loin des champs de bataille, loin du pays lui-même. Cette pratique barbare qui consiste à enrôler ou à attirer des enfants dans le piège de la guerre doit être condamnée par tous les États civilisés, sans équivoque et sans doute, et elle doit être éliminée du monde si nous voulons préserver l'humanité.

Je lance un appel à tous les pays prospères dans lesquels les Tigres ont ouvert des bureaux et mobilisent des fonds pour poursuivre leur guerre infâme à Sri Lanka de ne plus tolérer leur présence ni de leur accorder asile quand ils commettent des crimes ignominieux contre des enfants — en fait les enfants de leur propre communauté.

Au nom du Gouvernement sri-lankais, je me réjouis vivement de la nomination d'un éminent diplomate ougandais, Olara Otunnu, en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé. Sa nomination a également été saluée par le Canada. Le Ministre des affaires étrangères du Canada a également condamné le recrutement des enfants comme soldats. Nous devons apporter notre appui unanime à M. Otunnu. Il a l'intention de proposer et de lancer des mesures concrètes pour s'attaquer à ce problème. Il lancera une campagne de promotion publique pour faire connaître au monde le terrible sort des enfants dans la guerre. Je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle ne permette pas que son travail souffre par manque de fonds.

Quand nous nous tournons vers le demi-siècle qui s'est écoulé depuis la création de l'ONU, nous sommes, en vérité, satisfaits de ce que nous avons réalisé, encore que d'une façon limitée, grâce aux décisions et mesures collectives que nous avons prises au cours de cette période. Il y a eu des acquis indéniables dans le domaine économique et social, aussi modestes soient-ils, quand on les compare à nos aspirations et nos objectifs. Cependant, les problèmes fondamentaux du monde en

développement restent entiers, alors que les pays développés se sont sans cesse renforcés.

Dans le domaine de la sécurité collective et du maintien de la paix dans le monde, même si nous avons évité des catastrophes graves, l'ONU n'est pas parvenue à réaliser le rêve de tout être humain de vivre en paix dans un monde libéré de la guerre et de toutes les horreurs diverses du carnage et de la destruction insensée de tout ce qui nous est cher. Même la fin de la guerre froide n'a pas changé grand-chose pour des pays comme le nôtre qui sont déchirés par des conflits civils internes, dont la plupart sont trop souvent alimentés par les grands fabricants d'armes du monde alors que l'ONU ne cesse de débattre du désarmement.

Pour aussi profondes que soient notre déception et notre désillusion, avons-nous d'autre espoir que l'ONU? Je ne le pense pas. Si l'ONU n'a pas répondu à nos attentes, c'est parce que nous-mêmes, les États Membres, avons manqué d'honorer nos obligations et d'assumer nos responsabilités à l'égard de la communauté internationale, en mettant nos intérêts nationaux égoïstes au-dessus du bien commun.

Si nous continuons de cette manière, l'ONU perdra toute raison d'être et l'histoire s'en souviendra comme d'une opération pieuse supplémentaire que nous n'avons pas eu le courage et la volonté de réaliser.

Comme le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne l'a dit il y a quelques jours du haut de cette tribune

«c'est sur nos enfants, les membres les plus vulnérables de toute société ... que reposent l'avenir et les espoirs du monde... Ce sont de petits êtres qui ont besoin de droits étendus. Combien pire serait leur sort sans l'ONU? Qu'en serait-il de la conscience du monde? Qui exigerait de la considération et de la solidarité pour ces enfants si nous laissons cette Organisation sombrer dans le déclin?»
(*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières, 9e séance, p. 12*)

Pour concrétiser les idéaux des pères fondateurs de cette Organisation mondiale, ainsi que les espérances et les rêves de plusieurs millions de personnes qui se tournent vers l'ONU pour les réaliser, nous devons renouveler notre foi et notre confiance en l'ONU, pas en la vieille Organisation que l'on considère avec mépris, voire avec méfiance, mais en une Organisation qui, d'une certaine manière aura pris corps sous une forme nouvelle. Mais pour qu'elle puisse naître, il faudra apporter des modifications structurelles fondamentales au nouvel ordre international, qui lui imprimeront un nouveau souffle pour le siècle à venir. Ces changements occasionneront des sacrifices, beaucoup d'États hésiteront à accueillir les réformes à bras ouverts et seront réticents à les accepter de

crainte que leur souveraineté et leurs intérêts soit-disant vitaux ne soient menacés. Néanmoins, ces exigences auxquelles nous devons répondre ne sauraient tolérer aucun compromis. On ne peut rien accomplir sans sacrifice; c'est sans doute une vérité universelle qui touche à la rédemption de l'homme. Et l'ONU est finalement comme toute autre institution de l'homme; ses faiblesses et ses forces sont celles de l'espèce humaine.

L'obligation d'agir dans l'intérêt commun ne peut se faire de manière sélective et on ne saurait en aucun cas assumer ce lourd devoir en menant une politique de «deux poids, deux mesures». Tous les pays du monde, faibles et puissants, riches et pauvres, doivent convenir ensemble de limiter leur indépendance et leurs prétentions à agir unilatéralement. Chacun doit accepter de subordonner ses positions et décisions individuelles à une volonté politique mondiale, telle qu'elle se manifeste dans les organes réellement démocratiques et représentatifs de l'ONU qui expriment le jugement authentique de la communauté des nations. Si nous nous écartons ou sommes privés des décisions collectives et des actions concertées résolument mises en oeuvre par une ONU réformée et restructurée, je doute que nous puissions honnêtement escompter un avenir meilleur pour l'humanité au prochain millénaire. Nous ne saurions faillir à l'ONU sans risquer à coup sûr de passer dans l'histoire comme ayant été ces hommes du XXe siècle qui se sont illustrés pour leurs paroles vides de sens.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie, S. E. M. Seyoum Mesfin.

M. Mesfin (Éthiopie) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite vous féliciter tout d'abord, Monsieur le Président, pour votre élection unanime à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. À n'en pas douter, votre élection à ces hautes fonctions est un hommage rendu à vos compétences personnelles et à l'attachement de votre pays, l'Ukraine, à l'Organisation des Nations Unies et aux principes consacrés dans sa Charte.

Je tiens en outre à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali, qui s'est acquitté de ses responsabilités en faisant preuve d'une grande sagesse et d'un profond dévouement.

Nous exprimons également notre satisfaction au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts considérables qu'il déploie afin de revitaliser l'ONU. Dans son rapport (A/51/950) intitulé : «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», qu'il a présenté à l'Assemblée, le Secrétaire général a suggéré aux États Membres des mesures qu'ils pourraient prendre en vue de démocratiser l'ONU et de renforcer son efficacité en tant qu'instrument permettant de résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés à l'aube du

XXIe siècle. Je tiens à assurer le Secrétaire général du plein appui de l'Éthiopie dans ses initiatives.

L'Éthiopie est fermement convaincue que la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité qui s'imposent depuis longtemps, sont au coeur du processus de réforme de l'ONU. De l'avis unanime, la réforme et l'élargissement du Conseil doivent tenir compte des réalités du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. La position de l'Afrique sur cette question a été énoncée lors du trente-troisième Sommet des chefs d'État ou de gouvernement des États Membres de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenu à Harare, en juin dernier. L'Éthiopie appuie pleinement la position de l'Afrique.

Cette occasion annuelle nous offre la possibilité de réaffirmer notre attachement à l'ONU, à ce que l'Organisation représente et à tous les efforts entrepris pour faire face aux problèmes qui nous échoient en commun.

M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam), Vice-Président, assume la présidence.

Pour des raisons évidentes, certains des dangers communs auxquels nous étions confrontés se sont atténués. La guerre froide, largement perçue comme une grave menace à la survie même de l'humanité, est à présent plus ou moins dépassée. Dès lors, de plus larges possibilités s'offrent à nous pour une coopération internationale effective dans de nombreux domaines, notamment par l'adoption de mesures tangibles destinées à instaurer un partenariat véritable pour lutter contre la pauvreté et permettre, à ceux qui en ont la détermination, d'éliminer les obstacles à leur développement, d'atteindre leurs objectifs et de réaliser les espoirs de leurs peuples.

La paix et la sécurité ne peuvent guère être durables et viables lorsque les conditions auxquelles sont soumis la majorité des peuples des pays en développement engendrent le désespoir et lorsque les privations imposées sont rendues plus dures encore par les tendances actuelles qui, au lieu de les améliorer, ne font que prolonger, voire aggraver, des situations douloureuses. Alors que nous nous préparons à célébrer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est plus opportun que jamais de renouveler notre engagement au plein respect des droits de l'homme et de nous consacrer à leur application dans toutes leurs dimensions — droits civils, politiques, économiques et sociaux, y compris le droit au développement et à se libérer des entraves de la pauvreté.

Pour l'Éthiopie, l'élimination de la pauvreté et la promotion des droits de l'homme constituent les pierres angulaires des stratégies de développement et des réformes démocratiques du pays. Pour ce qui concerne directement le programme des droits de l'homme, le Parlement fédéral envisage de créer, comme

stipulé dans la Constitution fédérale éthiopienne, une commission nationale des droits de l'homme et un poste de médiateur dès le début de l'année prochaine.

Je saisis cette occasion pour attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que les dirigeants du régime militaire répressif qui étaient au pouvoir en Éthiopie dans les années 70 et 80 sont à présent jugés pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Ces procès publics sont les plus importants depuis Nuremberg. Cependant, la justice éthiopienne n'a pas eu la possibilité de poursuivre tous les auteurs de ces crimes car un grand nombre de ceux qui devaient être traduits devant les tribunaux éthiopiens ont trouvé asile dans d'autres pays, ce qui est contraire aux dispositions de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Nous demandons aux États intéressés de coopérer avec l'Éthiopie et de prendre les mesures appropriées, conformément au droit international humanitaire, afin que les responsables de crimes contre l'humanité soient traduits en justice.

La coopération internationale et les dividendes qui en résultent, que ce soit par des voies bilatérales ou multilatérales, ne sauraient se substituer au devoir de chaque pays d'assurer son développement durable et sa croissance économique. La responsabilité d'extirper nos pays des affres de la misère nous incombe — et cela est valable pour ceux d'entre nous auxquels cette situation s'applique. L'assistance, quelle que soit sa forme ou sa quantité, même si elle était mise à disposition, ne peut à elle seule résoudre le problème.

Mais il est extrêmement important que la situation économique internationale évolue vers la mise en place de règles de jeu équilibrées, plus particulièrement à l'égard de ceux qui, pour diverses raisons — que ce soit du fait de leurs propres erreurs ou pour des raisons historiques complexes dont certaines sont indépendantes de leur volonté —, sont restés en arrière et n'ont pas réussi à placer leurs pays sur les rails du développement durable.

À cet égard, force nous est de reconnaître qu'il n'est pas fait suffisamment par rapport à ce qui a maintes fois été dit et promis. Les divisions anciennes ont peut-être été reléguées irrévocablement au passé mais nous ne pouvons dire, même si nous continuons à parler de notre humanité commune et de notre village planétaire commun, que les autres divisions existant de par le globe soient prises en compte et encore moins atténuées. Il suffit pour cela de constater la pauvreté qui sévit dans le monde actuel et la tiédeur des efforts entrepris pour la combattre et l'éliminer sur le plan international. La prédiction selon laquelle le niveau de pauvreté ne fera que croître en Afrique est un défi lancé à la communauté internationale en même temps qu'elle reflète la terrible situation dans laquelle se trouve ce continent.

Assurer la sécurité alimentaire pour tous ne devrait en aucune manière être une tâche impossible dans le monde où nous vivons. Là encore, il appartient en premier lieu aux différents pays qui sont confrontés à ce problème d'assumer leurs responsabilités, mais la communauté internationale devrait également avoir un rôle à jouer, y compris dans la lutte contre la corruption — un mal qui, comme nous en avons tous conscience, revêt un aspect international et qui, de ce fait, ne peut être traité au seul niveau national. En Éthiopie, nous avons fait des progrès importants au cours des dernières années pour jeter les bases d'une sécurité alimentaire pour notre population. Mais, à l'évidence, aucune garantie ne peut être assurée en matière de sécurité alimentaire tant que la production reste totalement tributaire, comme c'est le cas dans notre pays, d'une agriculture pluviale et lorsque, pour diverses raisons, l'eau disponible n'est pas utilisée à des fins d'irrigation.

C'est pourquoi l'utilisation équitable des fleuves transfrontières devient une question qui mérite d'être examinée de toute urgence. La coopération régionale sur les fleuves internationaux restera impossible si des calculs fondés sur un résultat au niveau zéro, favorisant un côté ou un autre, régissent l'attitude des parties qui, autrement, pourraient objectivement bénéficier d'une coopération équitable. Quant à la question des eaux du Nil qui concerne directement l'Éthiopie et ne fait l'objet d'aucune véritable coopération entre les riverains, nous demandons à tous les intéressés de s'engager dans une coopération régionale réelle, véritable et impartiale, fondée sur une perspective d'avantages réciproques, garantissant des résultats honnêtes, équitables et justes. Un statu quo injuste ne saurait se prolonger pas plus qu'il ne saurait servir de base à l'instauration d'une coopération véritable.

Nous sommes pleinement conscients qu'au niveau des Nations Unies un certain nombre d'initiatives ont été conçues pour aider les pays en développement à surmonter leurs problèmes économiques et sociaux et à atténuer les effets de la pauvreté qui font obstacle à la réalisation du développement économique durable. Cependant, malgré les bonnes intentions, la mise en pratique de ces initiatives a toujours été timide et, dans le meilleur des cas, insuffisante — et donc source de déception. Cela s'applique au Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et à d'autres initiatives. Nous espérons que l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique ne connaîtra pas un sort semblable.

Cela ne doit en aucun cas être interprété comme une critique à l'encontre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). L'Organisation n'a pas de vie ni d'activité propre indépendamment de ses États Membres. C'est nous, les États Membres, qui n'avons pas su saisir toutes les occasions qui s'offraient lorsque la division du monde a pris fin en même

temps que la guerre froide et la tension internationale qu'elle provoquait.

Ce n'est pas seulement au sein de l'ONU, mais de façon générale, aux niveaux bilatéral et multilatéral, que la coopération internationale mise aujourd'hui à la disposition des pays en développement n'est pas à la mesure des défis que doivent relever ces pays, pas plus qu'elle ne rend justice à ces pays — dont nombre de pays africains — pour les immenses efforts qu'ils déploient afin de faire en sorte que leur économie attire les milieux d'affaires.

Un nombre croissant de pays sur notre continent, notamment le mien, l'Éthiopie, ont pris des mesures décisives pour libéraliser leur économie, réduire les dépenses gouvernementales, instituer des politiques macroéconomiques saines et renforcer le rôle du secteur privé et de la société civile. En raison de ces sérieux efforts d'austérité et de discipline monétaire et fiscale, il y a eu, ces quatre dernières années, plusieurs mesures encourageantes prises en faveur de la croissance économique de nombreux pays africains, y compris celle de l'Éthiopie. Pour la première fois en plus de 20 ans, l'économie du pays a commencé à croître et en 1996 le taux de croissance du produit intérieur brut dépassait 10 %. Ces cinq dernières années, le taux de croissance moyen a été supérieur à 7 %.

Dans le domaine de la gestion des affaires publiques et de la démocratisation, il ne fait guère de doute qu'en dépit de certains revers, nous, les Africains, nous semblons avoir réalisé d'importants progrès au cours des sept dernières années. Il s'agit de consolider ces acquis et de les enrichir à un rythme suffisamment raisonnable pour qu'il puisse être soutenu, conformément aux principes de la propriété autochtone.

Par ailleurs, ce serait s'efforcer de montrer une évidence que de dire que nos économies ont été forcées de continuer à fonctionner dans un environnement économique international qui n'est guère favorable à la croissance et au développement durable. Les obstacles sont divers, et restent exactement les mêmes que ceux que nous avons maintes fois mentionnés dans des instances internationales comme celle-ci et chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont notamment liés aux possibilités qu'offrent les marchés à nos produits de base ainsi qu'au protectionnisme, aux termes défavorables de l'échange et à la difficulté d'attirer suffisamment d'investissement direct étranger. Mais, avant tout, les défis qu'il nous faut relever sont ceux qui sont liés à l'encours total de la dette et au service de la dette. Et s'il est un obstacle majeur au développement de pays tels que l'Éthiopie, c'est bien celui que dresse l'encours total de la dette, qui continue de nous obliger à détourner de nos activités productives d'énormes ressources qui pourraient, en d'autres circonstances, permettre d'accélérer la croissance et le développement.

Nous ne saurions, évidemment, ignorer les nombreuses propositions d'allègement de la dette et de mesures positives — bien qu'insuffisantes — qui ont été prises à cet égard. Nous reconnaissons et apprécions les efforts déployés par le Groupe des Sept dans ce domaine, le dernier en date étant les mesures et les promesses du Sommet de Lyon et les efforts qui ont été déployés depuis lors, en particulier la promesse qui a été faite de prendre des mesures d'allègement de la dette pour les pays pauvres très endettés.

Nonobstant, nous ne saurions méconnaître l'aspect ironique et paradoxal que présente l'allègement de la dette. Dans la plupart des cas, pour pouvoir bénéficier de ces mesures d'allègement de la dette, les pays doivent remplir des conditions que même des économies beaucoup plus avancées ne sauraient satisfaire.

Il ne fait guère de doute que la propriété de tout programme économique est l'une des conditions préalables essentielles du développement économique durable. Cependant, les conditions dont sont assorties les mesures d'allègement de la dette portent atteinte à cette propriété, ce qui réduit les possibilités d'adopter des politiques fondées sur une évaluation réaliste et appropriée des conditions locales spécifiques. Ainsi, ceux qui sont condamnés à subir un encours total de la dette très lourd et devenu insupportable sont confrontés à un choix impossible, à savoir : allègement de la dette en renonçant à la propriété, ou la propriété sans l'allègement de la dette.

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'un partenariat et d'une coopération internationale véritables, qui soient au moins fondés sur la volonté d'établir une règle du jeu équilibrée et des conditions qui n'exigent pas des pays en développement de faire des choix impossibles. Nous espérons évidemment que certaines des dernières initiatives que des pays sont en train d'entreprendre au niveau bilatéral et la tendance naissante à axer une attention renouvelée sur l'Afrique, qui s'est notamment illustrée par la convocation, la semaine dernière, d'une réunion au niveau ministériel du Conseil de sécurité, contribueront à sensibiliser la communauté internationale aux défis du développement de l'Afrique.

Pour faire du développement durable de l'Afrique une réalité, il est indispensable de créer un véritable partenariat. Nous espérons que dans le rapport qu'il soumettra au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale en février prochain, le Secrétaire général présentera des recommandations concrètes grâce auxquelles la répétition des déceptions du passé nous sera épargnée.

Peut-être n'est-il pas toujours approprié d'établir un lien de causalité direct entre la pauvreté et l'absence de développement économique, d'une part, et les conflits et l'absence de sécurité, notamment le terrorisme, d'autre part. Mais une chose est sûre :

le désespoir et le malaise engendrés par les difficultés économiques et sociales favorisent la transformation des frictions politiques en guerres fratricides générales, avec l'effondrement social et l'implosion des sociétés qui en découlent, et ce, quelles qu'en soient les causes. Nous avons trop souvent vu que les sociétés une fois implosées et les institutions de l'État une fois désintégrées, il est extrêmement difficile, voire impossible de rassembler les morceaux. Il suffit de regarder ce qui se passe en Somalie.

L'Afrique a néanmoins accompli des progrès. Le cauchemar du Libéria, grâce aux sacrifices immenses qui ont été consentis par les États Membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est terminé. De nouveaux espoirs sont nés de la mise en déroute du régime de Mobutu et de l'entrée en scène de la République démocratique du Congo, dont le Gouvernement et le peuple ont besoin du soutien et de la solidarité de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies. En dépit de certains revers au Burundi, les pays de la région et le facilitateur Mwalimu Julius Nyerere continuent à persévérer dans les efforts qu'ils font pour contribuer au règlement du conflit dans ce pays.

Nous sommes heureux et encouragés de voir que les efforts déployés par M. James Baker au Sahara occidental ont été suivis de progrès importants, et nous voulons espérer que le jour n'est peut-être pas trop éloigné où il sera possible d'organiser un référendum libre et régulier au Sahara occidental. Je tiens à joindre ma voix à celle du Secrétaire général pour féliciter les parties au conflit des résultats positifs qu'elles ont obtenus à ce jour en vue de trouver une solution durable à ce conflit. Dans le même esprit, j'en appelle aux parties pour qu'elles maintiennent un dialogue direct et qu'elles accélèrent l'application des accords qu'elles ont conclus.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, nous sommes profondément déçus des complications croissantes auxquelles est confronté le processus de paix. Nous espérons avec ferveur que la confiance qui s'est manifestée plus tôt sera ranimée et que cette région agitée connaîtra une paix durable sur la base de la justice pour ceux à qui elle a été refusée et de la sécurité pour tous.

En Afrique, à part le conflit qui fait rage dans la partie sud du Soudan, au sujet duquel les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont continué de fournir leur assistance en vue du règlement pacifique du problème et le retournement de la situation en Sierra Leone et aux Comores, le principal affrontement toujours sans solution est celui que subit le peuple somalien. Là également, des progrès importants ont été réalisés et les occasions d'effectuer une vraie percée ont été créées; les Somaliens seraient malvenus de les gaspiller. Le cadre de cette percée a été rendu possible par la

création du Conseil de salut national, qui se prépare actuellement à tenir sous peu une conférence de réconciliation nationale.

Tous ici se rappellent combien de ressources ont été englouties par l'ONU pour le rétablissement de la paix en Somalie. Aujourd'hui, une fraction seulement des ressources et des énergies dépensées auparavant par les Nations Unies permettrait à la communauté internationale d'être en mesure de favoriser le processus de réconciliation nationale et de rétablissement de la paix dans ce pays déchiré par la guerre. En Somalie, ce processus traverse actuellement une phase critique. La communauté internationale et l'ONU ne devraient pas garder leurs distances à l'égard des efforts de paix en cours en Somalie.

Les pays de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sont déterminés à s'assurer du succès du processus. L'appui de l'Organisation de l'unité africaine et de nos partenaires s'est avéré indispensable dans cet exercice, en particulier en ce qui concerne l'initiative visant à s'assurer que les gens comme M. Hussein Aideed soient associés au processus de paix. Nous sommes convaincus que personne ne devrait avoir le droit de prévenir et de précipiter ce processus, et que l'appui sans équivoque des Nations Unies au processus de paix mené actuellement par l'Autorité intergouvernementale est décisif à ce stade.

Nous nous rappelons tous comment la prolifération des initiatives de paix en Somalie a engendré des complications dans le passé et combien, par conséquent, il a été difficile pour la communauté internationale de parler d'une seule voix en faveur de la paix dans ce pays. La situation s'est aujourd'hui améliorée mais il faut cependant la maintenir et la consolider. Pour ce faire, une étroite coordination entre l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les pays de l'Autorité intergouvernementale est d'une absolue nécessité.

Comme les pays de la région ont été amenés par leur proximité à ne voir aucun avantage dans l'absence chronique d'autorité centrale dans ce pays, ils ont décidé de procéder sur la base de la maxime selon laquelle, en Somalie, un gouvernement imparfait est préférable à l'absence totale de gouvernement. L'absence de gouvernement central en Somalie a entraîné la multiplication des forces en présence, y compris des forces de l'extérieur de la région, décidées à préserver l'état de chaos et à encourager sa propagation dans le pays et dans la région. Autant de raisons qui justifient que l'ONU et la communauté internationale redoublent d'efforts pour appuyer les pays de la région et l'Autorité intergouvernementale dans leur initiative de paix et de réconciliation nationale en Somalie.

À cet égard, je tiens à rendre hommage au Secrétaire général Kofi Annan pour les mesures qu'il a prises afin de revitaliser le rôle des Nations Unies en Somalie et pour son

initiative visant à trouver les moyens de maximiser l'appui de la communauté internationale et des Nations Unies au processus de paix en cours en Somalie. Nous espérons que les mesures qui seront prises sur la base des recommandations de l'Envoyé du Secrétaire général assureront un appui accru de la communauté internationale à l'initiative de paix de l'Autorité intergouvernementale et qu'elles permettront une coordination plus efficace entre les intervenants extérieurs. Nous croyons fermement que le fonds d'affectation spéciale pour la Somalie, tel que proposé, contribuera largement à fournir un appui au processus de paix.

À cet égard, je tiens également à mentionner la mission commune OUA/Autorité intergouvernementale en Somalie, qui doit intervenir ce mois-ci. Le but explicite de cette mission commune est de rendre la Conférence de réconciliation de Bossaso plus complète en faisant en sorte qu'elle associe toutes les parties en présence en communiquant un message clair et sans équivoque indiquant qu'aucun groupe ne peut opposer son veto à la paix en Somalie.

Notre sous-région, la corne de l'Afrique, est l'une des régions du monde les plus touchées par les conséquences de la guerre. Les dommages subis sont énormes. Notre région a besoin d'un répit et d'une période de paix pour rattraper le temps perdu. Comme c'est une région où ont fait rage des guerres meurtrières et prolongées, les armes sont facilement disponibles et le sol est jonché de mines terrestres. En Éthiopie seulement, on évalue à plus d'un million et demi les mines terrestres antipersonnel, qui continuent de tuer et d'estropier des innocents, y compris des femmes et des enfants. À cet égard, nous attachons une grande importance à l'adoption, à la récente Conférence d'Oslo, du projet de traité sur l'interdiction des mines antipersonnel. Nous lançons un appel à ceux qui restent à l'écart du processus d'Ottawa pour qu'ils signent le projet de convention en décembre prochain, de façon à ce qu'il devienne un instrument efficace pour nous débarrasser de ces armes mortelles.

En qualité de Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, l'Éthiopie a toujours montré une détermination sans faille à s'acquitter de ses engagements envers l'Organisation et de soutenir les principes de sa Charte. Mon pays a également été bénéficiaire de divers programmes mis en oeuvre par le système des Nations Unies. Par conséquent, l'efficacité croissante de l'Organisation dans tous les domaines et la réalisation de la paix et de la sécurité universelles sont des objectifs auxquels nous adhérons sans réserve.

Je terminerai en exprimant l'espoir que l'ONU et la communauté internationale ne laisseront pas passer les occasions qui se sont concrétisées depuis le début de cette décennie pour encourager une coopération internationale efficace, pour

éliminer la pauvreté et pour réaliser le développement durable dans les régions du monde où cela n'a pas encore été fait.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Australie, S. E. l'honorable Alexander Downer.

M. Downer (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je félicite M. Oudovenko de son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Le pays et le Groupe qu'il représente ont vécu des changements majeurs au cours de la dernière décennie. Il semble donc particulièrement approprié que ce soit à lui que revienne la présidence de la présente session de l'Assemblée générale qui permettra de jeter les bases d'un changement en profondeur dans l'Organisation des Nations Unies elle-même, changement qui devrait la préparer à ce nouvel environnement international potentiellement plus coopératif qui est aujourd'hui le nôtre.

Il n'est pas seulement juste mais nécessaire que la réforme soit le thème majeur de l'Organisation des Nations Unies aujourd'hui, et de cette session de l'Assemblée générale en particulier. Nous voudrions remercier le Président sortant de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Razali, pour l'excellente contribution qu'il a apportée dans la poursuite du programme de réformes durant son mandat, en particulier en tant que Président des groupes de travail de l'Assemblée générale.

Je concentrerai aujourd'hui mon intervention sur trois thèmes principaux : la réforme des Nations Unies, la réorientation de notre approche des droits de l'homme en vue de promouvoir la coopération et la mise en place d'institutions, la création de structures durables pour donner corps aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux en matière de droits de l'homme, et une reconfiguration des groupes traditionnels des Nations Unies afin de mieux refléter les ensembles régionaux contemporains.

S'agissant de la réforme, mon but est d'édifier un monde pour la prochaine génération, et je suis inspiré par l'espoir et les aspirations de la future génération.

Dans ce contexte, je suis heureux de la présence, parmi nous, de M. Perry Cross, un jeune Australien courageux et remarquable qui mène le combat contre la paralysie. Il symbolise la conviction de l'Australie, à savoir que les individus dotés d'une volonté et d'un idéal peuvent provoquer des changements en luttant pour éliminer les obstacles et réformer les structures d'une ère révolue.

Monsieur le Président, l'Australie souhaite travailler avec vous, avec le Secrétaire général et avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour faire en sorte que

cette session de l'Assemblée débouche sur des progrès concrets dans les trois domaines essentiels de la réforme : réforme financière et règlement de la crise liée au budget et au barème des quotes-parts de l'Organisation, réforme du Conseil de sécurité et réforme de l'ONU.

Dans l'intervention que j'ai faite devant l'Assemblée générale l'an dernier, j'ai souligné combien il était nécessaire de progresser sans délai dans la réforme et la rénovation de cette importante organisation pour veiller à ce qu'à l'avenir elle soit efficace et utile. Cette année, le nouveau Secrétaire général, dont la nomination a été saluée chaleureusement par l'Australie, a imprimé un réel élan à la réforme. En mars et en juillet derniers, il a annoncé des réformes organisationnelles majeures destinées à rénover l'ONU. J'appuie avec enthousiasme ces initiatives que nous devons à présent consolider.

Nous partageons les conclusions du Secrétaire général sur les insuffisances de l'ONU. La mission de l'Organisation, telle que consacrée dans la Charte, a été réitérée et reste d'actualité. Mais les mécanismes et les méthodes de travail mis en place pour accomplir cette mission nécessitent un examen et une révision approfondis. Nous reconnaissons qu'il existe une fragmentation excessive des structures, une rigidité exagérée au sein des organes et qu'une importance trop grande est donnée à la bureaucratie et les procédures.

Je voudrais souligner en particulier les réformes envisagées dans la structure de l'Organisation et le Secrétariat. Le regroupement de 12 entités et unités administratives du Secrétariat en cinq, et le regroupement envisagé de cinq organes intergouvernementaux en deux sont des initiatives dignes d'éloges. Cela aidera à rationaliser et à réduire les structures bureaucratiques inutiles et le double emploi au Secrétariat. Il s'agit d'une approche que nous préconisons également pour les institutions spécialisées étant donné que les États Membres cherchent à rationaliser et même à fusionner certains de ces organes.

Des mesures importantes sont proposées pour réformer les méthodes de travail du Secrétariat. Nous saluons l'élimination d'un millier de postes de fonctionnaire et la réduction des dépenses administratives d'un tiers — engagement que le Secrétaire général a pris lui-même. Nous souhaitons également que l'ensemble du personnel du Secrétariat se voit octroyer des contrats pour une durée déterminée, renouvelables, pour favoriser une plus grande souplesse de l'emploi au sein de l'Organisation. Nous sommes pour la création d'un système de promotion basé sur le mérite ainsi que d'un système de rapports d'appréciation du comportement professionnel, qui remplacerait celui dans lequel l'ancienneté joue un rôle hors de proportion. Nous encourageons également les gestionnaires à améliorer les possibilités de formation tant des cadres que du personnel auxiliaire.

Ces réformes permettront aux Nations Unies de mieux fonctionner, mais aussi de réaliser des économies. Ces économies seront donc disponibles pour des programmes dont nous bénéficions tous, mais plus particulièrement les pays en développement Membres de l'ONU. C'est là un plan qui va dans l'intérêt de tous et qui mérite d'être appuyé par tous. Nous pensons que l'Assemblée générale doit l'appuyer vigoureusement au début de cette session pour permettre d'entamer le processus de réforme, même si certains détails devront être négociés ultérieurement.

Je dois cependant reconnaître que si la réforme doit être réussie et si l'ONU doit pouvoir mener à bien son mandat, il est nécessaire que des ressources appropriées soient mises à sa disposition. L'Australie continue de s'acquitter de ses obligations financières en versant ses contributions en entier, en temps voulu et sans condition préalable, et attend de tous les autres Membres qu'ils agissent de même. Nous continuons de penser que la négociation des réformes financières serait facilitée par le prompt règlement de tous les arriérés de contributions. L'adoption d'un budget à croissance zéro bien équilibré et d'un nouveau barème des quotes-parts, qui ferait dûment apparaître les parts du revenu national et, partant, la capacité de paiement, seront également des questions clés à la présente session. Il importe qu'il résulte de ces mesures une répartition équitable parmi les États Membres du fardeau des dépenses de l'Organisation.

L'Australie reste attachée à un Conseil de sécurité élargi, plus représentatif et transparent, mieux à même de faire face aux défis du XXIe siècle. Il doit comprendre, en tant que membres permanents, des puissances importantes en mesure de contribuer sensiblement à la paix et à la sécurité internationales, en particulier, pour le moment le Japon et l'Allemagne. Il doit également inclure des sièges permanents pour les régions sous-représentées et des sièges non permanents supplémentaires.

Les puissances moyennes telles que l'Australie contribuent de façon appréciable à l'ONU depuis sa création, en particulier dans les domaines du désarmement, du développement, du maintien de la paix et des droits de l'homme. Nous voulons que les intérêts des petits pays et des pays de moyenne importance ne soient pas oubliés dans ce processus. À cet égard, et en raison de notre préoccupation historique, que suscite de longue date le droit de veto, nous voulons un élargissement du Conseil qui s'accompagne d'une nouvelle perception de l'exercice du droit de veto. Nous sommes en faveur également d'un examen tous les 10 ans de toute nouvelle modalité pour que des pays comme l'Australie et tous les autres membres de la communauté internationale puissent avoir l'occasion d'examiner la taille, la composition et les méthodes de travail du Conseil.

Je suis optimiste sur ce qui peut être fait par l'ONU si nous pouvons apporter certaines réformes essentielles permet-

tant un fonctionnement plus efficace de l'Organisation. Je voudrais mentionner un des domaines où l'ONU a prouvé son efficacité : en tant qu'instance et catalyseur des efforts de maîtrise des armements et de désarmement au niveau international.

Au cours des dernières années, nous avons relevé de nombreux progrès dans ce domaine, notamment la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'Assemblée générale a été l'instance, il y a un an, où a été adopté le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et l'Australie est particulièrement fière d'avoir pu jouer un rôle dans cet événement historique.

Il y a encore de nombreux défis à relever en cette période où nous travaillons avec et grâce à l'ONU pour réduire les stocks d'armes classiques et non classiques dans le monde et pour faire du monde un lieu plus sûr et plus humain. Je voudrais en citer deux. Le commencement immédiat et la conclusion rapide des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matière fissile pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ont systématiquement été reconnus par la communauté internationale comme devant être le prochain objectif central des efforts déployés pour parvenir à la non-prolifération et aux désarmements nucléaires, et plus récemment par les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires — qui compte maintenant plus de membres que l'ONU elle-même — lors de leur première réunion préparatoire en vue de la sixième Conférence d'examen en l'an 2000.

La Commission de Canberra chargée d'examiner la question de l'élimination des armes nucléaires a également identifié un accord visant à cesser la production de matière fissile destinée à des dispositifs explosifs nucléaires comme mesure importante vers l'élimination des armes nucléaires. Limiter la quantité de matière nucléaire disponible aux fins de la fabrication d'armes nucléaires en étendant la couverture des garanties aux installations nucléaires sensibles non soumises aux garanties constituerait un important progrès pour la paix et la sécurité internationales, sans parler de ce que cela signifierait en tant que mesure en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires.

Comme je l'ai dit à la Commission du désarmement en janvier de cette année, la conclusion d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la production d'armes et autres dispositifs nucléaires est un objectif prioritaire pour l'Australie, et j'engage maintenant l'Australie à redoubler d'efforts en vue de parvenir à un traité d'arrêt de la production de matières fissiles dans les plus brefs délais. Nous ne devons pas nous laisser abattre par les obstacles qui entravent actuellement la réalisation de cet objectif.

L'élimination effective des mines terrestres en tant qu'arme de guerre est une autre tâche importante que devra entreprendre l'ONU collectivement, et ses Membres individuellement. Je suis heureux des progrès réalisés jusqu'ici dans le cadre du processus d'Ottawa, de la Convention sur les armes inhumaines, de mesures nationales et régionales et, élément peut-être le plus important, grâce aux contributions versées aux programmes de déminage et d'assistance aux victimes des mines pour faire face à la terrible tragédie humaine provoquée par les mines terrestres antipersonnel. C'est aux victimes de ces mines antipersonnel que nous nous devons de poursuivre la quête tous azimuts d'une solution véritable et durable au problème mondial des mines terrestres.

L'élimination des mines terrestres est une étape à franchir si l'on veut créer un monde plus humain, un monde où les droits de l'homme individuels peuvent s'imposer. Mais des mesures complémentaires doivent être prises, notamment la création d'institutions nationales durables en faveur des droits de l'homme, pour promouvoir les objectifs auxquels nous aspirons compte tenu de nos engagements envers les traités internationaux sur les droits de l'homme. Nous sommes encouragés par la proposition, que nous appuyons, d'intégrer les questions des droits de l'homme plus pleinement dans les diverses activités des Nations Unies. À notre avis, les liens entre le respect des droits de l'homme, la conduite avisée des affaires publiques et le développement durable sont importants. Le fait que les quatre comités exécutifs établis par le Secrétaire général examineront les questions relatives aux droits de l'homme au cours de leurs travaux devrait permettre une meilleure coordination entre les différentes activités des Nations Unies. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par le Secrétaire général visant à réformer et redynamiser la structure organisationnelle du Secrétariat en vue de renforcer son programme relatif aux droits de l'homme, notamment par la fusion du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Centre pour les droits de l'homme en un seul bureau. La nomination par le Secrétaire général de l'ex-Président de l'Irlande, Mme Mary Robinson, au poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme est un excellent choix. Nous nous engageons à la soutenir dans sa tâche.

Un autre événement récent important sur le plan international est la négociation d'un texte de projet de statut d'une cour criminelle internationale. L'Australie appuie vivement la création dans un avenir immédiat de cette cour, figurant parmi les principaux objectifs en matière des droits de l'homme. Nous prions instamment toutes les nations d'approuver à l'unanimité le projet de résolution présenté à cette Assemblée générale sur la convocation d'une conférence diplomatique, en juin 1998, en vue de parachever et d'adopter le statut de la cour.

À l'approche du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous rendons hommage

aux normes universelles que la Déclaration a permis d'établir. N'oublions jamais non plus que la Déclaration, ainsi que les deux Pactes internationaux, et tout le corps du droit conventionnel et de la pratique qui s'est développée depuis, a été réaffirmé par toutes les nations lors de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme en 1993.

L'Australie est une nation attachée à la promotion des droits de l'homme et considère les questions relatives aux droits de l'homme comme faisant partie intégrante de sa diplomatie. Toutefois, le Gouvernement australien ne veut pas que le domaine important des droits de l'homme devienne un champ de bataille ou un simple prétexte à slogans. Ce que nous recherchons, ce sont des résultats, pas de la rhétorique, débouchant sur de véritables progrès en matière de droits de l'homme. Une amélioration soutenue et qualitative des droits de l'homme doit avoir pour base une réforme intérieure fondée sur des institutions efficaces qui garantissent la participation et l'obligation redditionnelle. La réforme des institutions administratives doit être une initiative interne. Elle ne doit pas être imposée de l'extérieur, car s'il n'y a pas la volonté politique et les personnes ayant les connaissances et la détermination nécessaires pour faire fonctionner ces institutions, ces dernières tout simplement sombreront. Pratiquement toutes les nations ont traversé de sombres moments dans leur histoire, où il y a eu des abus, où la vigilance a fait défaut. Les abus et la corruption sont susceptibles de disparaître lorsqu'il y a des institutions bien établies pour amener la lumière sur cette obscurité.

Bien trop souvent, toutefois, au lieu de s'efforcer patiemment d'encourager et d'aider les autres à construire ces institutions, les pays ont eu tendance à traiter les questions relatives aux droits de l'homme avec le seul instrument de la critique. Indubitablement, depuis les 52 années d'existence des Nations Unies, le monde a connu un grand nombre de crimes flagrants et immondes, commis pour les plus inhumaines des raisons, et méritant la plus sévère condamnation. Toutefois, l'approche condamatoire à elle seule n'a qu'une valeur pratique limitée.

Nous devons reconnaître qu'en termes pratiques, la protection des droits de l'homme s'applique d'abord au niveau national. Le système international des droits de l'homme, à la création duquel nous avons beaucoup oeuvré, a inévitablement un vaste champ d'action et sa capacité d'aider les États dans leur application des normes convenues est forcément limitée. Les mécanismes régionaux des droits de l'homme ont également un rôle à jouer, et nous devrions faire ce qui est en notre pouvoir pour encourager leur création et leur renforcement, y compris dans la région de l'Asie et du Pacifique. Néanmoins, il est évident que la capacité de chaque État de protéger de manière effective les droits de l'homme est dans une large mesure tributaire de la force de ses propres institutions, notamment un pouvoir législatif représentatif, un pouvoir exécutif responsable et un pouvoir judiciaire indépendant. Une société civile forte

constitue un autre facteur important dans la création d'une culture des droits de l'homme.

Un élément fondamental qui a souvent été négligé dans l'application au niveau national des normes des droits de l'homme est l'importance du bon fonctionnement des institutions dans la quête d'une conduite avisée des affaires publiques. C'est cette gestion saine des affaires publiques, reposant sur des institutions, qui donne une réelle chance d'éliminer l'arbitraire et la violence qui caractérisent les systèmes où il n'y a ni participation populaire ni véritable obligation redditionnelle.

La conduite avisée des affaires publiques crée un environnement où les droits civils et politiques sont respectés et protégés. La bonne gestion des affaires publiques engendre un environnement propice à une saine gestion économique et à une utilisation rationnelle des ressources afin de stimuler la prospérité. Ce sont là des conditions sine qua non pour que droits les économiques, sociaux et culturels soient protégés.

Dans le même temps, l'exercice des droits civils et politiques par le biais de processus participatifs est essentiel à la bonne gestion des affaires publiques, car il permet une responsabilisation et un bon fonctionnement des institutions gouvernementales. Les relations sont telles qu'une action dans un domaine des droits de l'homme a un effet positif de renforcement sur d'autres aspects des droits de l'homme, faisant des droits de l'homme un tout indivisible. L'obligation redditionnelle, la participation et des institutions qui fonctionnent bien constituent trois principes fondamentaux nécessaires pour la protection des droits de l'homme.

C'est en fonction de tout cela que l'Australie donne la priorité à la création d'institutions dans le domaine des droits de l'homme. Un des événements les plus significatifs de ces dernières années est la prolifération d'institutions nationales pour la promotion des droits de l'homme. Ces institutions, qui sont à même de travailler avec les gouvernements et la société civile, sont le reflet, dans une large mesure, des différentes cultures et des contextes locaux des sociétés dans lesquelles elles sont établies, tout en restant fidèles aux normes internationales en matière de droits de l'homme. En outre, il faut noter que l'Assemblée générale a approuvé un ensemble de normes minimales pour ces institutions — ce que l'on appelle les principes de Paris. En dépit du profond pessimisme qui régnait initialement, l'expérience acquise récemment a été très positive, et de nombreux gouvernements et organisations non gouvernementales ont désormais une opinion positive des institutions nationales indépendantes, qui sont un important instrument de promotion et de protection des droits de l'homme. Cette attitude positive de la plupart des États à l'égard du travail des institutions nationales s'est traduite par l'adoption à l'unanimité de la résolution de l'Australie en la matière à la session de la Com-

mission sur les droits de l'homme de cette année, résolution qui a rallié un nombre croissant de coauteurs.

Les pays en développement font montre d'un intérêt croissant dans l'établissement ou le renforcement des institutions nationales des droits de l'homme existantes, car elles constituent un moyen constructif qui leur permet de prendre des mesures positives au niveau national, qui tiennent compte des circonstances nationales, pour la promotion du respect des droits de l'homme. L'Inde et l'Indonésie sont de bons exemples de pays de ma région où des institutions des droits de l'homme récemment créées ont eu un impact sur le terrain. J'ai été encouragé récemment par la déclaration du Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans laquelle il se propose d'appuyer la création d'une commission des droits de l'homme dans un avenir proche.

Nous attendons également avec intérêt de voir ce qu'il adviendra de la proposition de créer une commission nationale cambodgienne des droits de l'homme. Une commission des droits de l'homme crédible et indépendante, ainsi qu'une véritable commission électorale nationale indépendante, pourraient contribuer de manière significative au maintien de la stabilité et à la promotion du respect des droits de l'homme au Cambodge ouvrant ainsi la voie à ce que nous espérons vivement être des élections libres, régulières et crédibles, en mai de l'an prochain.

Le travail des institutions nationales dans les pays individuels peut être renforcé par des accords régionaux et sous-régionaux qui fournissent un cadre pour des échanges de vues et d'expériences. L'Australie est un fervent partisan du développement de ces accords dans la région Asie-Pacifique. Depuis une réunion inaugurale à Darwin, en 1996, il y a eu un renforcement constant des liens entre les commissions des droits de l'homme en formation dans la région Asie-Pacifique et les commissions déjà créées. À la réunion de 1996 les commissions de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Indonésie et de l'Inde — auxquelles se sont jointes plus tard les Philippines — ont créé un réseau régional de commissions de droits de l'homme, le Forum Asie-Pacifique des institutions des droits de l'homme, avec un secrétariat d'appui basé en Australie et financé par elle.

L'objectif de ce réseau est de renforcer la coopération entre les institutions nationales des droits de l'homme, notamment grâce au partage de l'information, des échanges de personnel, de la coopération technique et d'une réunion régionale annuelle. Il aide également d'autres gouvernements régionaux qui souhaitent créer de telles institutions. La réunion régionale la plus récente vient de se tenir à New Delhi. Elle a attiré la participation des commissions fondatrices ainsi que celle de Sri Lanka. D'autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique y ont participé en tant qu'observateurs, certains d'entre eux envisagent la création de leurs propres commissions des droits de l'homme.

Le domaine le plus efficace des opérations de l'ONU en la matière a été le travail mené par le Conseiller spécial du Haut Commissaire aux droits de l'homme sur les institutions nationales, les accords régionaux et les stratégies préventives. Le travail de l'ONU avec un certain nombre de gouvernements, notamment dans ma propre région, en est à un stade important. L'Australie a donc été heureuse de fournir une aide financière supplémentaire cette année pour permettre à l'ONU de continuer d'appuyer les institutions nationales.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation de renforcer la coopération sur des questions de démocratisation et de bonne gestion des affaires publiques. Nous notons son observation selon laquelle

«L'année écoulée a vu une augmentation considérable des activités visant à mettre en place, au niveau national, des institutions pour la promotion et la protection des droits de l'homme.» (A/52/1, par. 30)

Nous sommes encouragés par cette évolution et par la réaction positive du Secrétaire général. Son rapport reflète clairement la nécessité, que je souligne ici, d'un appui à la création d'institutions nationales placées au centre des activités des droits de l'homme de l'ONU.

Au début de cette année, j'ai annoncé la création d'un centre d'institutions démocratiques en Australie. Ce centre se consacrera à la fourniture d'un appui pratique pour consolider et renforcer des institutions démocratiques dans les pays en développement inclus dans le programme d'aide de l'Australie. C'est l'exemple d'une démarche de coopération plutôt que d'affrontement pour promouvoir les droits de l'homme, et il sera la vedette de nos initiatives concernant la gestion avisée des affaires publiques. Les programmes de formation du centre seront axés sur la création d'institutions électorales, parlementaires, judiciaires et des droits de l'homme, et les processus par lesquels une société élargie, notamment les médias et les groupes communautaires, peuvent contribuer à la prise démocratique de décisions. Il facilitera des visites et des détachements de participants bien choisis, tels que des parlementaires, des cadres de l'administration et d'autres personnes influentes dans les organisations australiennes pertinentes.

Tant que les droits de l'homme restent menacés, nos valeurs sont compromises et la stabilité internationale est en danger. La protection des droits de l'homme pour promouvoir la dignité de l'individu est une question trop importante pour qu'elle se réduise à de simples gestes symboliques. Ce n'est qu'en poursuivant des efforts efficaces et pratiques pour promouvoir les droits de l'homme que nous montrons notre attachement réel au bien-être des individus et de la société. Et, pour obtenir de tels résultats pratiques, il est essentiel d'orienter notre

approche des droits de l'homme afin de mettre l'accent sur la coopération et la création de structures durables.

Si je peux m'attarder brièvement sur des sujets tels que les résultats pratiques et les structures durables, les nations du monde font face aujourd'hui à la menace des changements climatiques et devront se mettre d'accord à la fin de l'année à Kyoto sur des réponses durables à cette menace. Au cours du récent Forum du Pacifique, l'Australie, avec d'autres pays du Forum, a exprimé sa profonde préoccupation quant à l'impact des concentrations croissantes de gaz à effet de serre sur l'élévation du niveau des mers et les changements climatiques, en particulier dans les îles de faible élévation. L'Australie, comme d'autres pays, travaille avec acharnement pour faire en sorte que la réunion de Kyoto produise un résultat durable en matière d'environnement. Nous sommes prêts à jouer notre rôle, bien que, comme nous l'avons dit clairement au cours de ces négociations, nous n'avons aucune intention d'imposer aux Australiens un coût injuste et disproportionné pour s'attaquer à ce problème mondial.

Avant de terminer, je voudrais parler de la troisième et dernière question de la réforme, comme je l'avais annoncé. L'Australie estime qu'il y a un élément qui fait défaut dans la discussion en cours sur la réforme. Je veux parler au système des groupes électoraux existant, qui remonte à la dernière grande réforme du système des groupes en 1963. Alors que le nombre de Membres de l'ONU a presque doublé depuis 1963, avec l'arrivée de nouvelles nations, venant pour la plupart d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, cette question doit être traitée à nouveau.

La configuration actuelle contient de nombreuses anomalies et des injustices manifestes qui militent fortement en faveur de la réforme. Les grandes disparités dans la taille des divers groupes et le niveau insuffisant de représentation pour de nombreuses sous-régions, y compris notre propre région géographique de l'Asie de l'Est et du Pacifique, ont pendant longtemps été une source évidente de frustration. Des comparaisons entre la taille des Groupes de l'Afrique et de l'Europe de l'Est — qui comptent 53 et 21 membres, respectivement — montre la légitimité du mécontentement quant au *statu quo* existant à cet égard.

Ce sentiment généralisé de sous-représentation est exacerbé par la diversité politique et sociale des groupes les plus importants et par la mesure limitée dans laquelle un seul membre est réputé représenter l'ensemble du groupe. Nous avons nos propres idées, mais l'Australie ne croit pas qu'il soit utile de prescrire une formule rigide pour réaménager le système des groupes. Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'une question délicate sur laquelle il existe de nombreuses opinions. Mais je crois qu'il est temps que nous commençons à réfléchir

à cette question et à en discuter, alors que nous cherchons à équiper l'ONU pour l'avenir.

Enfin, la réforme de l'ONU signifie une chose. Elle signifie une organisation plus efficace en mesure de donner des solutions pratiques aux peuples du monde. Si nous voulons réaliser cette réforme, nous devons nous axer sur la coopération, et non pas sur l'affrontement. Nous devons créer des institutions qui garantiront une vigilance efficace, et par-dessus tout avoir le courage d'abandonner les idées et les structures du passé pour adopter les changements porteurs d'avenir.

Allocution de l'honorable Kenny D. Anthony, Premier Ministre, Ministre des finances, de la planification, de l'information et de la fonction publique de Sainte-Lucie

Le Président par intérim : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre, Ministre des finances, de la planification, de l'information et de la fonction publique de Sainte-Lucie.

L'honorable Kenny D. Anthony, Premier Ministre, Ministre des finances, de la planification, de l'information et de la fonction publique de Sainte-Lucie, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre, Ministre des finances, de la planification, de l'information et de la fonction publique de Sainte-Lucie, S. E. l'honorable Kenny D. Anthony, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Anthony (Sainte-Lucie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation se félicite de l'expérience et de la compétence que M. Hennadiy Oudovenko apporte à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale et rend hommage à son prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, qui a contribué de manière remarquable aux travaux de la cinquante et unième session.

Nous éprouvons un doux sentiment d'allégresse à voir le Secrétaire général apparaître comme l'incarnation des nouvelles possibilités de l'ONU. Sa récente élection au poste éminent de Secrétaire général de cette Organisation symbolise la nouvelle vision et le nouvel ordre qui annonce notre entrée dans le XXI^e siècle.

Nous vivons un moment historique. Les changements nous ont conduits à une étape où nous pouvons soit transformer soit être transformés. Nous sommes tous — petits ou grands pays, individus ou gouvernements — invités à rompre définitivement avec les manières d'autrefois de faire et de voir les choses. La population de notre planète continue d'aspirer à la justice, à l'égalité et à l'équité. L'esprit humain reste assoiffé de tout ce qui

est bon et beau. L'âme de l'humanité cherche toujours à se réinventer d'une manière qui soit à la fois noble, bonne, compatissante et humaine. Telle est la nouvelle tendance qui commence à surgir à l'aube du nouveau millénaire, et nous pouvons voir qu'elle prend de l'élan en jalonnant de façon émotive ces derniers mois. Le chagrin public universel plein d'intensité privée qui s'est manifesté face aux disparitions de Mère Teresa et de Diana, Princesse de Galles, et le don d'un milliard de dollars de Ted Turner aux causes charitables des Nations Unies — sont des affirmations d'un nouveau sentiment humaniste de l'ère nouvelle.

Au cours de cette période, cette instance doit saluer l'inspiration de ceux qui, par leur exemple, leur générosité, leur altruisme et leur courage, cherchent à protéger les personnes sans défense pour refaçonner les horizons de notre humanité commune. C'est une vague mondiale qui balaie aussi bien les rives locales que les rives éloignées. Dans ma propre partie tropicale de notre village mondial, Sainte-Lucie, la population a élu le 23 mai un nouveau gouvernement investi d'un mandat décisif fondé sur une vision d'espoir, de changement et de possibilité.

La montée d'aspirations populaires au niveau national est confrontée à sa propre contre-turbulence dans la conduite des relations entre les États. La mobilisation qui s'est produite à l'encontre de cet élan populaire en faveur d'un humanisme dans les affaires de l'État n'est que l'expression de l'égoïsme, la cupidité et l'exploitation. Les puissants continuent d'étaler leur force sans aucune considération pour les autres. Ils exercent leur influence sans aucune compassion et accumulent leur richesse sans aucun sentiment de charité.

Les icônes de la liberté du commerce, de la libéralisation des marchés et du libéralisme économique symbolisent un durcissement des artères de la conscience humaine dans le domaine du commerce. Le mouvement, qui s'écarte des soucis de justice sociale et économique au profit des soucis des forces du marché et de la rationalité économique, conduit inexorablement à un nouvel ordre mondial qui est en désaccord avec les aspirations toujours plus grandes de milliards de personnes de notre planète à un monde plus altruiste et plus compatissant.

Au niveau du système international, nous assistons à un recul dans les structures de responsabilité sociale, à l'érosion progressive de la capacité de réagir et à l'anéantissement de la volonté d'agir humainement. Nous assistons à une incapacité de répondre au bien-être des populations, à l'indifférence face à l'accroissement de leurs privations matérielles et, plus effrayant encore, à une insensibilité institutionnelle calculée à l'égard du sort des défavorisés qui souhaitent continuer à gagner leur vie dans la dignité et à la sueur de leur front.

Il n'y a pas de meilleur exemple de ce mépris impitoyable que la situation à laquelle sont en butte les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et en particulier les pays producteurs de bananes des Caraïbes. Le mois dernier encore, les petits pays producteurs de bananes de la Communauté des Caraïbes ont subi un coup particulièrement dur et fracassant lorsque l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a confirmé une décision antérieure, à savoir que le traitement préférentiel qu'accorde le marché européen aux bananes des États ACP était contraire aux règles de l'OMC relatives à la liberté du commerce.

L'intention qui motive l'évolution actuelle vers la mondialisation telle qu'elle se manifeste dans l'Organisation mondiale du commerce est évidemment très louable. D'ailleurs Sainte-Lucie a été l'un des membres fondateurs de l'OMC. Nous avons été amenés à croire que celle-ci contribuerait à élever le niveau de vie de nos populations et, qu'en cherchant à égaler les idéaux des Nations Unies, elle encouragerait la justice dans le commerce mondial. Nous espérons voir disparaître, une fois pour toutes, la loi de la jungle comme élément dominant des relations commerciales internationales. En bref, nous espérons que l'OMC dicterait une règle d'arbitrage fondée sur la justice, la négociation civilisée des intérêts vitaux et sur la prise en considération du principe de l'équité dans le commerce et les échanges commerciaux internationaux.

La décision de l'OMC sur le régime des importations européennes de bananes n'est rien moins qu'une capitulation face aux machinations de ceux qui sont aveuglés par la liberté du commerce et par la simple cupidité. Nous nous exprimons en termes vigoureux, car la communauté mondiale doit comprendre que l'OMC et ceux qui se plaignent du régime des importations européennes de bananes méconnaissent totalement et résolument le fait que cette décision a pour effet de détruire économiquement et socialement nombre de petits États Membres qui bénéficient ensemble d'un infime pourcentage de 2,5 % du commerce mondial de la banane et de 5 % seulement du marché européen.

Réfléchissons un moment aux vices de procédure sur lesquels s'est fondé l'Organe de règlement des différends de l'OMC pour chercher à résoudre ce problème. Le premier panel ne comprenait aucun représentant d'un pays en développement alors même que la question revêtait la plus grande importance pour ces pays. Pour rendre encore plus difficile le traitement équitable de la question, l'organe d'appel était présidé par un Américain, bien que le principal plaignant soit les États-Unis d'Amérique. Et même si cela avait été permis par le règlement, le bon sens et l'équité auraient dû conduire à penser que cela était pour le moins inapproprié et non souhaitable. Dès lors, la qualité même du principal plaignant était mal séantée — les États-Unis ne produisent aucune banane pour l'exportation. Néanmoins, bien qu'il ait déclenché la procédure et qu'il y ait

participé, nous, les pays producteurs de bananes, nous sommes vu refuser le droit d'y participer pleinement et avons été relégués au rang de spectateurs.

Lamentablement, l'OMC n'a pas su se hisser à la hauteur des objectifs louables qui ont inspiré sa création. L'application de cette décision entraînera une réduction généralisée du niveau de vie de nos populations et une aggravation de la pauvreté.

Loin de nous rassurer par une démarche civilisée qui serait adoptée pour le règlement des différends commerciaux au niveau mondial, cette décision nous inspire une suspicion tenace, à savoir que la raison du plus fort sera toujours la meilleure et que les forts et les puissants seront toujours en mesure d'utiliser le système pour arriver à leurs fins, sans considération pour les dislocations et les souffrances humaines qui en résultent.

Pour que les petits pays en développement puissent accorder à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) une crédibilité quelconque, une réforme fondamentale de son système de règlement des différends s'impose. C'est essentiel, car les incidences de la portée de cette décision sur les bananes ne se limitent pas à cette seule question. Cette décision amène à se poser des questions sur d'autres instruments relatifs à l'importation des produits agricoles de même que sur l'avenir des accords de coopération conclus dans les domaines du commerce et du développement entre pays riches et pays pauvres. La véritable question à laquelle est confrontée l'OMC n'est pas tant de savoir si son Organe de règlement des différends a les moyens efficaces lui permettant d'appliquer de façon rigide la lettre de ces réglementations, mais, si le processus par lequel les décisions sont prises est perçu comme étant juste. Le système doit être réformé afin de prendre en considération les conséquences de l'application de ses décisions. Il doit nécessairement prendre en considération l'incidence de ses décisions, en particulier lorsque, comme dans le cas de la décision sur les bananes, les pays touchés ont de petites économies vulnérables et fragiles.

Le commerce et le développement doivent, en dernière analyse, avoir pour objet le développement des personnes. C'est pourquoi, les critères appliqués par l'OMC pour régler les différends doivent être redéfinis pour tenir compte des questions sociales, sanitaires, culturelles et environnementales. Si les questions relatives à la sécurité nationale peuvent être invoquées pour justifier le fait que la loi d'un pays puissant ne relève pas de la juridiction de l'OMC, alors pourquoi l'OMC ne prendrait-elle pas en considération, dans ses délibérations sur des différends, les circonstances sociales et économiques particulières de petits pays vulnérables? Pourquoi l'Organe de règlement des différends de l'OMC applique-t-il des règles de façon rigide, alors que ce faisant, il prend des décisions qui vont directement à l'encontre des principes mêmes qui motivent son

existence? Dans une telle situation, les principes deviennent inutiles et l'Organisation peut être l'objet de manipulations.

Nous ne demandons pas à la communauté internationale de se montrer charitable envers nos producteurs de bananes. Nous ne demandons que justice et débouchés. Nous ne sommes pas irrévocablement opposés au libre-échange, mais nous avons besoin d'un commerce empreint d'équité. Nous sommes un peuple fier qui cherche à gagner sa vie aussi honnêtement que le permet la richesse des pays.

Les pays de l'Union européenne ont conclu avec nous un partenariat pour le développement, lorsque nous avons ensemble signé la Convention de Lomé. Nous en appelons à ces pays pour qu'ils ne reviennent pas sur les engagements solennels qu'ils ont pris et sur les obligations qu'ils doivent assumer en vertu de cette convention lorsqu'ils font face à ceux qui réclament l'application immédiate et entière de cette décision particulièrement injuste de l'Organisation mondiale du commerce. Nous sommes encouragés par les déclarations faites à ce jour par la Commission européenne exprimant la profonde préoccupation de l'Union européenne à l'égard des effets négatifs que la décision de l'OMC entraîne au plan politique, économique et social pour certains pays du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Nous sommes encouragés par l'intention que la Commission a manifestée de prendre ces facteurs en considération et de se conformer aux obligations internationales de l'Union européenne ainsi qu'aux principes de sa politique de développement. Nous saluons également les déclarations d'appui aux producteurs de bananes des Caraïbes émanant du Parlement européen et de l'appel lancé par ce dernier pour qu'il soit procédé à une révision des critères utilisés par l'OMC dans le règlement des différends commerciaux. Nous entendons oeuvrer avec l'Union européenne pour trouver une formule de nature à maintenir notre accès au marché de la banane et, partant, qui permette à nos agriculteurs de continuer à gagner décemment et dignement leur vie. Nous exhortons l'Union européenne à rester ferme dans la protection de la lettre et l'esprit des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention de Lomé, à rester attachée à l'évolution et à l'équité des relations économiques internationales et fidèle à ses amis des ACP.

Tels sont les défis auxquels sont confrontés ceux qui sont petits et faibles, mais n'en demeurent pas moins fiers. C'est dans ce cadre d'un système international incertain que mon pays doit définir sa politique étrangère. Les caractéristiques changeantes du système international nous ont obligés à redéfinir les frontières de nos alliances. Nous devons regarder au-delà de la mer des incertitudes, jusqu'aux montagnes des possibilités. La convergence contemporaine des forces nous invite à créer de nouvelles relations pour soutenir notre développement social et économique. Ayant été chassés de nos partenariats traditionnels, nous devons trouver de nouveaux amis et recréer des relations.

Dans ce processus, nous devons être guidés par la nécessité impérieuse de trouver et de mobiliser de nouvelles sources d'investissement dont dépend la création de voies nouvelles pour une croissance durable.

La politique étrangère signifie pour nous un rapprochement avec d'autres peuples, d'autres cultures et d'autres marchés. Il s'agit de contribuer à l'émergence d'un nouveau climat de tolérance et de compréhension internationale; il s'agit d'adapter les besoins nationaux aux possibilités internationales. Conformément à ces principes fondamentaux, Sainte-Lucie s'est engagée sur la voie que suit déjà la majorité des États du monde et qui mène vers la création de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine.

Sainte-Lucie chérira toujours les principes du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la primauté du droit international. Tous les pays, petits ou grands, doivent pouvoir trouver un réconfort dans ces principes irrévocables et être certains que dans leur comportement les pays s'inspireront de ces principes.

C'est dans le contexte de ces principes fondamentaux que nous demandons instamment aux États-Unis d'Amérique de réexaminer certaines des mesures qu'ils ont prises récemment à l'égard des États des Caraïbes. Le rôle de chef de file qu'a joué ce pays dans la mise en cause de notre régime de commercialisation des bananes a porté atteinte à la confiance que nos peuples placent dans ses déclarations d'amitié. Ses nouvelles lois sur l'immigration engendrent appréhension et séparation pour des milliers de personnes venant des Caraïbes, et fragilisent les ponts jetés entre nos peuples. La déportation imminente de personnes qui vivent depuis des décennies aux États-Unis provoquera un problème humanitaire à grande échelle. Cela n'est plus un problème intérieur. Par les conséquences qui s'ensuivent pour les droits de l'homme des personnes touchées, le problème suscite la préoccupation internationale.

En outre, la déportation de personnes, qui sont devenues des criminels endurcis, vers des terres qu'elles ne reconnaissent plus comme leur patrie, ébranle davantage encore le tissu social et économique de nos démocraties. S'il existe une loi des conséquences non intentionnelles, les États-Unis d'Amérique doivent accepter les répercussions négatives de leurs politiques. Ils doivent donc s'engager dans des mesures de redressement pour réparer les dommages que leurs politiques ont causés aux populations de la communauté des Caraïbes.

C'est son souci de justice, d'équité et de démocratisation dans la conduite des relations internationales qui a amené Sainte-Lucie à accepter et à appuyer le processus de réforme de l'Organisation elle-même. Le Gouvernement de Sainte-Lucie est fermement convaincu que trois conditions doivent être remplies

si l'on veut que l'ONU soit en mesure de relever les défis qu'annonce le siècle qui vient.

Premièrement, les États Membres doivent acquitter leurs obligations financières à l'Organisation. Nous continuons en effet de croire que la crise financière de l'ONU pourra être allégée si tous les États Membres, grands et petits, riches et pauvres, versent leurs contributions en temps voulu et sans condition préalable. Une Organisation des Nations Unies faible sur le plan financier, qui passe d'une crise budgétaire à une autre, n'est pas en mesure d'affronter et de surmonter les défis auxquels se heurte l'humanité. Si l'on veut procéder à une réforme budgétaire, la précarité financière de l'Organisation doit alors être jetée aux poubelles de l'histoire.

Deuxièmement, l'Organisation des Nations Unies elle-même doit prendre des mesures pour devenir plus efficace. Nous avons besoin d'une Organisation où le gaspillage est excécuté et où la production en série de documents — pour le plaisir d'en débiter — au prix de millions de dollars, n'est plus une priorité. Nous avons besoin d'une Organisation moins pléthorique mais plus apte à tirer un maximum de ses ressources.

Troisièmement, l'ONU doit tenir davantage compte des besoins de tous ses États Membres. Pour la majorité de ceux-ci, leurs besoins se rapportent au développement durable, à l'élimination de la pauvreté et de l'analphabétisme. Nous avons besoin d'une Organisation qui se montrera plus sensible à ces besoins.

L'Organisation des Nations Unies doit également répondre à l'appel lancé en faveur d'une plus large représentation des peuples du monde au sein du Conseil de sécurité. Le Gouvernement de Sainte-Lucie souhaite réaffirmer qu'il est en faveur d'une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité de manière à refléter le caractère universel de l'Assemblée générale et à garantir une représentation équilibrée des pays en développement.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie salue les initiatives que le Secrétaire général a proposé de prendre en vue de réformer l'Organisation pour que ses possibilités inspirent davantage de confiance. Il est particulièrement intéressé par la proposition de constituer des «dividendes pour le développement» et salue l'idée d'affecter une large partie des ressources de l'ONU au développement pour répondre notamment aux besoins des pays en développement. Nous espérons cependant que ces propositions tendant à créer des «dividendes pour le développement» ne connaîtront pas le sort de celles relatives aux dividendes de la paix, idée noble qui reste encore à concrétiser.

Ceux qui sont forts ont la responsabilité morale de protéger les faibles et les vulnérables. La communauté internationale, par l'entremise de l'ONU, doit accepter d'assumer la responsa-

bilité qui lui incombe de créer et d'entretenir des mécanismes qui protégeront les petites économies vulnérables de ce monde qui cherchent à mettre en place des économies durables en perspective du XXIe siècle.

À cet égard, Sainte-Lucie a commencé à assumer sa part de responsabilités en diversifiant sa base économique grâce à des mesures tendant à réduire le chômage, la pauvreté, l'accroissement de sa population et d'améliorer les niveaux d'éducation de celle-ci. Nous aussi, nous voulons être mieux en mesure d'exploiter les nouvelles possibilités d'emploi qu'offre la révolution des techniques de l'information et de la communication. Il n'en reste pas moins que l'ONU doit également jouer son rôle sans oublier que les petits États insulaires en développement comme Sainte-Lucie ont des besoins particuliers qu'il faut veiller à satisfaire.

Nous nous félicitons des efforts entrepris actuellement par les pays du Commonwealth pour procéder à une mise à jour de leur rapport consacré à la vulnérabilité des petits États et pour réviser l'indice de vulnérabilité des petits États, et nous accueillons favorablement le nouveau rapport du Commonwealth, Un avenir pour les petits États qui surmontent leur vulnérabilité.

Sainte-Lucie prend note des préparatifs qui ont été entrepris en vue de la tenue en 1999 de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui devrait passer en revue les chapitres et les questions laissés en suspens du Programme d'action de la Barbade. Nous déplorons cependant le fait que l'application du Programme d'action n'a enregistré aucun progrès et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'emploie à promouvoir la mobilisation de ressources extérieures qui permettront l'exécution de ce plan.

Récemment, la vulnérabilité des petits États face aux catastrophes naturelles ne pouvait pas être mieux démontrée que par le cas de l'île caraïbe de Montserrat, dont l'existence même est menacée par un volcan qui fait rage par intermittence. Depuis la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, la situation de Montserrat s'est dégradée. La moitié de la population de l'île a dû fuir. Le sort des habitants de Montserrat est une tragédie humaine que le monde ignore parce qu'une fois de plus, elle se déroule dans un autre petit État insulaire qui semble être situé dans un coin reculé de la communauté internationale. La population de Montserrat a terriblement besoin de sympathie, de compréhension et de soutien.

L'édification d'une famille des nations caraïbes est un impératif historique pour Sainte-Lucie. C'est pourquoi nous continuerons à renforcer le processus d'intégration dans la région des Caraïbes et à resserrer la coopération entre nos peuples. Nous envisageons de rassembler l'ensemble des pays caraïbes en une seule nation qui constituerait une famille unique, au-delà des différences de langue, de taille, de possibi-

tés commerciales, de traditions politiques et de relations. Même si nous sommes un petit État, nous contribuons au développement de la civilisation.

Les nobles buts et idéaux de l'ONU et de sa Charte seront vides de sens si la communauté internationale ne parvient pas à protéger les pays en développement petits et vulnérables comme Sainte-Lucie, contre les actions prédatrices de ceux qui tentent de détruire les moyens de subsistance de nos peuples au nom du libre-échange. Ces nobles objectifs resteront lettre morte si, dans la ruée vers la mondialisation et la libéralisation du commerce, l'on méprise la situation particulière des États plus petits et plus pauvres de ce monde et si leurs besoins spéciaux sont piétinés et écrasés par l'injustice des tribunaux internationaux et la myopie des États riches.

Sainte-Lucie ne souhaite pas se trouver happée dans un cycle de dépendance. Elle souhaite simplement pouvoir maintenir son autonomie dans le cadre de cet ordre mondial.

Les nobles aspirations de l'ONU figureront parmi les plus grands échecs du XXe siècle si l'Organisation, faute de participer à des activités de contrôle du processus de mondialisation, permet que ses Membres plus petits et plus pauvres soient marginalisés. Il ne faut pas laisser l'objectif de développement durable devenir un nouveau mythe de notre époque.

Le Président par intérim : Je remercie le Premier Ministre, Ministre des finances, de la planification, de l'information et de la fonction publique de Sainte-Lucie, de la déclaration qu'il vient de prononcer.

L'honorable Kenny D. Anthony, Premier Ministre, Ministre des finances, de la planification, de l'information et de la fonction publique de Sainte-Lucie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda, S. E. M. Anastase Gasana.

M. Gasana (Rwanda) : Monsieur le Président, avant que je ne livre à cette auguste Assemblée le message du Gouvernement rwandais, permettez-moi de me joindre aux chefs d'État qui m'ont précédé à cette tribune ainsi qu'à mes collègues les ministres, pour vous exprimer nos sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence des travaux de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies. Nous adressons également un hommage mérité à votre éminent prédécesseur qui a fait montre de dévouement, de compétence et de disponibilité au cours de l'exercice dernier.

Nos vives et fraternelles félicitations s'adressent, en outre, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

M. Kofi Annan, dont la présente Assemblée générale constitue la première de son mandat.

Lors du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons saisi l'occasion qui nous était offerte à l'époque pour exprimer largement et clairement nos vues pour ce qui a trait aux indispensables réformes des Nations Unies. Nous nous félicitons des propositions que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies vient de faire en la matière et l'assurons de notre soutien et de notre coopération. Nous avons également fait des propositions sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous continuerons d'apporter notre contribution et notre appui aux efforts collectifs visant à plus de démocratisation du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement rwandais saisit également cette occasion pour exprimer sa grande satisfaction à l'occasion de la nomination de Mme Mary Robinson au poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Comme pour le Secrétaire général, nous l'assurons de notre collaboration et de notre coopération.

À l'occasion de la présente session, le Gouvernement rwandais, dans le temps de parole qui lui est imparti, voudrait apporter sa modeste contribution à la réflexion sur quelques problèmes qui préoccupent l'Afrique ainsi que l'ensemble de la communauté internationale. Ce sont essentiellement des problèmes relatifs aux difficultés inhérentes à la renaissance d'une Afrique nouvelle, aux problèmes relatifs à la prévention, à la gestion et à la solution des conflits en Afrique. Nous voudrions également avancer quelques suggestions sur la façon dont nos peuples pourraient aborder et franchir, sans heurt et sans trop d'angoisse, le passage du deuxième au troisième millénaire. Enfin, nous concluons notre propos par un appel à la solidarité internationale en faveur du Rwanda et du peuple rwandais.

L'espoir des peuples d'Afrique et du tiers monde réside d'abord dans la prise de conscience de leurs vrais problèmes et cette prise de conscience, aujourd'hui, est au beau fixe. Il tient ensuite au fait qu'une bonne partie de la communauté internationale soutient le nouvel ordre politique africain et les nouveaux dirigeants africains qui veulent créer des réalités nouvelles pour une Afrique nouvelle. Nous avons eu l'occasion et le plaisir de les écouter lors de la séance extraordinaire du Conseil de sécurité sur l'Afrique, tenue le 25 septembre dernier, sous la présidence du Secrétaire d'État des États-Unis. Nous sommes résolument du côté de ceux qui soutiennent les nouveaux dirigeants africains. Les autres, ceux qui n'ont pas confiance en l'Afrique et dans les Africains, ceux qui cherchent ou chercheraient à entraver l'oeuvre de libération de notre continent du néo-colonialisme et de la dictature, ceux qui cherchent aujourd'hui à éclabousser à tout prix nos dirigeants et à entraver leur action, ceux-là nous trouveront évidemment en travers de leur route.

Qu'il me soit permis à présent d'en venir aux problèmes relatifs à la prévention et à la solution des conflits en Afrique et dans les autres pays du tiers monde. Et nous renouvelons ici nos vifs remerciements au Conseil de sécurité qui a pris l'heureuse initiative de convoquer une session extraordinaire consacrée à l'Afrique, le 25 septembre dernier.

Notre contribution, au-delà des considérations générales et autres études de cas, sera axée principalement sur la recherche des causes profondes des conflits en Afrique, lesquels sont à leur tour source de récession économique et politique que nous observons presque chaque jour sur notre continent et ailleurs dans certains pays du tiers monde.

L'Afrique et le tiers monde en général souffrent de maux divers dont les principaux nous semblent être l'ignorance, la misère, une mauvaise direction politique, les coups d'État et les manipulations étrangères. Ce sont ces maux qui ont rongé et qui rongent encore l'Afrique et qui sont source de tous les conflits sur notre continent.

L'ignorance, comme l'adage le dit si bien, est source de tous les maux. La misère conduit à toutes les aventures. Quel est le programme de l'Organisation des Nations Unies de lutte contre l'ignorance et la misère en Afrique et dans les pays du tiers monde et à quand l'éradication de ces deux terribles maux qui ravagent notre continent?

La mauvaise direction politique en Afrique a conduit de nombreux pays à la ruine, allant même jusqu'au premier génocide sur le continent africain qui a eu lieu au Rwanda d'avril à juillet 1994. Les Nations Unies étaient présentes là-bas avec une force militaire de 2 500 hommes. Cette force a plié bagage, abandonnant le peuple rwandais à la merci des miliciens Interahamwe de l'ancien parti unique et des anciennes forces armées de l'époque. La planification et la mise à exécution du génocide a été l'oeuvre ignoble d'une mauvaise direction politique qui considère l'ignorance et la misère du peuple rwandais et, partant, des peuples d'Afrique et du tiers monde, comme un atout politique pour asseoir et perpétuer la dictature au pouvoir ou pour l'usurper.

Nous attendons de l'ONU qu'elle soutienne le nouvel ordre africain et sa nouvelle direction, et qu'elle s'oppose résolument à toute manoeuvre qui chercherait à utiliser les structures des Nations Unies pour étouffer dans l'oeuf ce nouvel ordre politique naissant sur notre continent.

Les conflits en Afrique, que chacun de nous, ici, évoque aujourd'hui, sont les fruits amers que nous cueillons de la fameuse Afrique des généraux qui a débuté au milieu des années 60. Les coups d'État n'ont fait que miner l'Afrique avec toutes les tragédies qui en ont résulté et que chacun connaît pertinemment. Quelles sont à présent nos stratégies pour lutter

contre les coups d'État en Afrique? Quelles sont les stratégies des Nations Unies pour éradiquer ce fléau dont les auteurs ne savent évaluer les méfaits que lorsqu'ils en sont eux-mêmes victimes?

Tous ces coups d'État depuis 1965 en Afrique, et dont nous récoltons aujourd'hui les fruits amers, ont été fomentés par certaines capitales occidentales pour leurs intérêts propres, au détriment des peuples africains. Aujourd'hui, les manipulations étrangères se poursuivent malheureusement toujours en Afrique. Et à la suite de ces manipulations étrangères, voilà de nouveau que surgit le cycle des coups d'État en Afrique.

Nous encourageons l'Organisation des Nations Unies à s'attaquer résolument à ces cinq maux que nous venons d'énumérer qui gangrènent toujours l'Afrique et qui sont source de tous les conflits sur le continent africain. Les problèmes que nous venons rapidement de décrire existent, nous les connaissons; ne faisons pas d'eux des tabous — parlons-en au sein de ce prestigieux immeuble; parlons-en au Conseil de sécurité. Et ce sera peut-être là le début d'une meilleure prévention et d'une meilleure résolution des conflits en Afrique.

Nous ne pourrions clore ce chapitre des conflits en Afrique sans évoquer concrètement quelques-uns de ceux qui nous préoccupent plus que d'autres. Il s'agit notamment de la République centrafricaine, où nous estimons que l'Organisation des Nations Unies devrait être à l'écoute et aider un pays où les tenants de l'ordre ancien et leurs acolytes opportunistes utilisent la violence contre un gouvernement élu. Il s'agit également du Congo-Brazzaville, où exactement le même scénario qu'en République centrafricaine a agi, et est en train d'agir, dans des proportions gigantesques par rapport au premier pays cité.

L'Organisation des Nations Unies devrait aussi, à notre humble avis, apporter un message clair et sans ambiguïté aux Comoriens de l'île d'Anjouan pour leur dire que les Comores sont un État Membre des Nations Unies et que l'unité et l'intégrité des Comores ne sont pas négociables. Nous demandons aux parties concernées d'oeuvrer de concert avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans la recherche d'une solution appropriée à leur problème.

En ce qui concerne le Sahara occidental, il y a une grande note d'espoir en matière de décolonisation, et c'est ici que nous saluons et encourageons la mise en application sans faille des accords qui viennent d'être signés entre la République sahraouie démocratique et le Royaume du Maroc en faveur du processus d'autodétermination et de l'indépendance du peuple sahraoui.

S'agissant de la Somalie, le Gouvernement de la République rwandaise encourage toutes les parties au conflit à privilégier le dialogue dans le cadre de l'OUA et de l'Autorité intergouvernementale sur le développement.

À deux ans de la ligne de passage à l'autre millénaire, nous avons tous le devoir ultime de conduire nos peuples à l'an 2000 sans heurts ni angoisse de l'inconnu, comme naguère les peuples de l'année 997, à la veille du second millénaire.

Le XXe siècle, qui verse dans ce troisième millénaire que nous attendons, nous a légué les deux génocides les plus horribles de l'histoire de l'humanité : le génocide des juifs pendant la seconde guerre mondiale, et le génocide des Rwandais, en 1994. Allons-nous traverser la ligne de passage au troisième millénaire avec des inscriptions racistes dans les graffiti de nos métropolitains et couloirs des aéroports? Les gens à la conscience troublée continueront-ils toujours à jouer au négativisme face au génocide rwandais, le tout premier de l'histoire de notre continent? L'intégrisme religieux poursuivra-t-il son cours au détriment des vies humaines?

L'égoïsme outrancier, le désespoir, le suicide, le racisme, la criminalité, le terrorisme, la drogue, la pédophilie, les femmes battues, le viol : allons-nous déménager avec tout ce paquet au troisième millénaire? Que faisons-nous à présent? Quelles sont nos stratégies d'éradication de tous ces maux? Résignation? Fatalisme? Que peut nous apporter le troisième millénaire comme sursaut?

Nous affirmons tous gouverner au nom de nos peuples respectifs. Quelles actions avons nous engagées aujourd'hui pour préparer leur acheminement calme, sans heurts, sans panique et sans angoisse, à l'an 2000? Si nous n'engageons aucune action en la matière, quel langage allons-nous leur tenir la veille du 1er janvier 2000 ou, le jour de l'an 2000 lui-même? Un langage désabusé, meurtri, réaliste, politique, diplomatique, rituel? Tout juste pour se débarrasser d'eux et les évacuer rapidement vers l'an 2000 comme sur un bateau de secours?

Quelles sont les stratégies de l'Organisation des Nations Unies et de ses agences présentes partout en Afrique et dans les autres pays du tiers monde pour aider les gouvernements et les populations qui ont à affronter les angoisses du passage d'un siècle à l'autre, les angoisses du passage d'un millénaire à l'autre? Je n'observe rien en la matière au Rwanda, mon pays, alors que c'est un pays où sévissent des traumatismes de toutes sortes, dus au tissu social qui a été déchiré ou, mieux encore, déchiqueté par le génocide de 1994. Lorsqu'à ces traumatismes du génocide s'ajoutent les angoisses de fin d'un millénaire et de début de l'autre, que devient un tel peuple s'il n'est pas assisté par une solidarité internationale accrue?

Je n'observe rien non plus, ou presque, en la matière, partout où je voyage. Rien ne me semble comme un projet du genre. Apparemment, ce n'est le souci de personne. Et pourtant, on n'est qu'à quelque 26 mois du 1er janvier de l'an 2000. Pourquoi une telle indifférence et des pays et de l'Organisation des Nations Unies? Pourtant, nos soucis devraient être ceux de

nos peuples au nom desquels nous gouvernons. Nous devrions même les précéder, voire les prévenir.

Avant de terminer mon propos, je voudrais lancer un appel à cette Assemblée pour que l'Organisation des Nations Unies adopte le mini plan Marshall pour la réhabilitation et la reconstruction morale et physique du premier pays africain victime de la catastrophe du génocide, en l'occurrence, le Rwanda. Ce mini plan Marshall de réhabilitation et de reconstruction du Rwanda postgénocide a été élaboré par l'Ambassadeur Sahnoun, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et du Secrétaire général de l'OUA pour la région des Grands Lacs à la demande du Gouvernement rwandais d'union nationale.

Nous lançons également un vibrant appel à l'Organisation des Nations Unies et à toute la communauté internationale pour qu'elles accordent une aide substantielle au Rwanda, qui vient d'accueillir depuis novembre 1996 plus de 1,4 million de rapatriés — soit un cinquième de sa population — qui étaient réfugiés dans l'ex-Zaïre, redevenu République démocratique du Congo, en Tanzanie, et au Burundi. Suite au retour massif de tous ces réfugiés, aujourd'hui, la famine est en train de frapper fort dans plus de quatre de nos provinces. Nous sollicitons, pour ces victimes de la famine, une aide alimentaire d'urgence et une aide au développement dans tous les secteurs de la vie nationale, essentiellement l'agriculture, la santé, l'éducation, la réinsertion sociale et socioéconomique des rapatriés, l'aide aux rescapés du génocide, la justice, et la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures de base telles que l'eau, l'électricité, et les voies de communication routière.

S'agissant de la réinsertion sociale et socioéconomique des rapatriés, depuis novembre 1996, le Gouvernement rwandais s'est réparti la tâche de descente sur le terrain avec deux ministres pour chaque province, à la tête, chaque fois, d'une délégation mixte, composée de ministres, de membres du Parlement et de hauts fonctionnaires. Ces missions sur le terrain ont pour objectif d'épauler les autorités administratives locales dans l'accueil et la réinsertion des rapatriés. L'exercice s'est bien passé. Il se poursuit et se passe toujours bien.

Aux niveaux communal et municipal, nous avons également créé des comités d'accueil composés d'autorités locales et de membres de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Toutefois, parmi les quelque 1 400 000 réfugiés rentrés récemment au Rwanda, se sont infiltrés des fauteurs de trouble, des fugitifs qui, depuis février 1997 ont commencé à commettre des assassinats parmi les populations civiles, visant surtout les rescapés du génocide, pour supprimer tout témoignage aux tribunaux, et aux autorités locales acquises à la cause de l'unité et de la réconciliation nationales.

Le Gouvernement rwandais a pris les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de la population au nord du pays, théâtre de ces assassinats, et là aussi les résultats sont largement satisfaisants.

En effet, il y a un mois, j'ai organisé une réunion de tout le corps diplomatique et consulaire à Ruhengeri, l'une des provinces du nord du pays. Après la réunion, les diplomates ont eu le loisir de visiter tous les lieux de leur choix dans la préfecture de Ruhengeri.

Également, avant que je ne vienne à New York pour l'Assemblée générale, M. Pasteur Bizimungu, Président de la République rwandaise, a dirigé un Conseil des ministres qui s'est tenu à Gisenyi, une des trois provinces du nord du pays. Après le Conseil des ministres, le Président de la République et les membres du Gouvernement ont fait des descentes sur le terrain pendant trois jours, visitant et s'adressant à toutes les catégories de la population : les paysans dans les communes et municipalités; les étudiants et les fonctionnaires de l'État rapatriés, qui suivent des séminaires d'initiation aux valeurs positives d'unité nationale, de tolérance, de réconciliation, de respect de la vie humaine et de solidarité, ainsi que les autorités locales qui oeuvrent à l'encadrement de nos populations.

Dans cet exercice, le Gouvernement rwandais a besoin d'être appuyé. Il a besoin d'être aidé par la communauté internationale.

Avant de clore notre intervention, nous voudrions dire du haut de cette prestigieuse tribune, que nous nous félicitons d'un pas en avant vers le dénouement du malentendu autour de la question de la Commission d'enquête internationale en République démocratique du Congo, tel que l'a annoncé hier le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, à sa conférence de presse.

Le Gouvernement rwandais encourage donc ceux qui sont concernés spécifiquement par ce problème, en l'occurrence le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, à conduire ensemble cette problématique

à terme. Il y bénéficie de notre confiance et de notre soutien.

Pour appuyer les efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, du Haut Commissaire aux droits de l'homme et du Gouvernement de la République démocratique du Congo, et pour mieux éclairer la communauté internationale sur cette problématique des réfugiés de l'est du Zaïre, le Gouvernement rwandais demande aux Nations Unies de publier et de faire circuler comme document du Conseil de sécurité le rapport de la Commission d'enquête internationale sur le trafic d'armes et la distribution d'armes dans les camps de réfugiés de l'est du Zaïre.

Cette Commission d'enquête des Nations Unies a été créée par la résolution 1013 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 7 septembre 1995. La Commission a déposé son rapport dûment signé par ses membres un an plus tard, en date du 28 octobre 1996. L'embargo mis sur ce rapport, et qui l'empêche d'être publié, doit être instantanément levé pour faciliter les efforts des uns et des autres.

Programme de travail

Le Président assume la présidence.

Le Président (interprétation de l'anglais) : J'attire l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/INF/52/3 qui contient le programme de travail et le calendrier provisoires des séances plénières pour le mois d'octobre, qui est maintenant distribué dans la salle.

Je voudrais signaler que ce calendrier a été préparé en vue de faciliter l'organisation des travaux au sein des délégations et de veiller à ce que les documents pertinents soient prêts à temps pour permettre de débattre des différents points respectifs. La liste des orateurs pour tous les points énumérés dans le document A/INF/52/3 est maintenant ouverte.

J'annoncerai en temps voulu les dates pour l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour et je tiendrai l'Assemblée informée de tout changement ou addition.

La séance est levée à 13 h 25.